

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**DOCUP 2000 2006
ILE DE LA REUNION
FRANCE - OBJECTIF 1**



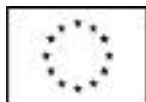
RAPPORT ANNUEL 2000

*Examiné et approuvé
par le Comité de Suivi du 19 juillet 2001*

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2000



SOMMAIRE

Contexte de l'année 2000 et rapport annuel d'exécution.....	1
<u>1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence.....</u>	<u>2</u>
1.1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-mer.....	2
1.2 Les demandes de dérogations structurelles et agricoles formulées par les autorités françaises en faveur des régions ultrapériphériques.....	2
1.3 Des bases de partenariat incertaines et non respectées.....	3
1.4 Données statistiques significatives.....	6
<u>2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures et exécution financière à la date du 31/12/2000.....</u>	<u>10</u>
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2000.....	10
2.1.1 Le versement des crédits communautaires en région.....	10
2.1.2 Comités de " programmation " tenus en 2000	10
2.1.3 Comités de Suivi tenus en 2000	12
2.2 Avancement et exécution financière par fonds.....	14
2.2.1 Avancement et exécution financière FEDER	14
2.2.2 Avancement et exécution financière FSE	49
2.2.3 Avancement et exécution financière FEOGA	88
2.2.4 Avancement et exécution financière IFOP	106
<u>3. Indicateurs sur la réserve de performance</u>	<u>118</u>
<u>4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2000</u>	<u>120</u>
4.1 Actions de suivi et d'évaluation, actions de contrôle financier.....	120
4.2 Synthèse des principaux problèmes rencontrés.....	125
4.3 Utilisation de l'assistance technique	129
4.4 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention en 2000.....	129
<u>5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires, pour l'année 2000.....</u>	<u>131</u>
<u>6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales</u>	<u>135</u>



Contexte de l'année 2000 et rapport annuel d'exécution

Approbation des DOCUP et des Compléments de Programmation

Les DOCUP des régions relevant de l'objectif n° 1¹ ont tous été approuvés et signés par la Commission Européenne au cours du dernier trimestre 2000².

Par contre, selon les fonds et selon les régions, la tranche annuelle 2000 n'a pas forcément pu être engagée en 2000 par la Commission Européenne.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000³ et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2001.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Malgré l'absence de fonds structurels en 2000, au mois d'avril 2001, il a été estimé, contrairement à ce qui était écrit dans le vademecum sur la mise en œuvre des plans et programmes, que cette première année était malgré tout une année entière de mise en œuvre du DOCUP 2000 2006. En conséquence, la Commission Européenne ne peut examiner aucune demande de paiement après le 30 juin 2001 si elle n'a pas reçu auparavant un rapport annuel recevable au titre de l'année 2000.

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir à la mise en œuvre des programmes ou à sa préparation à la date du 31/12/2000.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

Conformément au courrier de Monsieur le Commissaire Barnier du 10 avril 2001, "*le contenu des rapports pourra être adapté en fonction du contexte particulier de la première année de mise en œuvre*".

¹ Régions Réunion, Martinique, Guyane et Guadeloupe.

² - Réunion : décision d'approbation du 30 octobre 2000;
- Guadeloupe : décision d'approbation du 23 novembre 2000;
- Martinique : décision d'approbation du 21 décembre 2000;
- Guyane : décision d'approbation du 29 décembre 2000.

³ Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-mer :

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer, déploie un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer. Les dispositifs qu'elle prévoit ont fait l'objet d'une notification à la Commission Européenne (DG Concurrence) le 14 mars 2000, en application de l'article 88 § 3 du traité CE.

Elle comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allègement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale.
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

1.2 Les demandes de dérogations structurelles et agricoles formulées par les autorités françaises en faveur des régions ultrapériphériques :

L'Union Européenne a reconnu le concept d'ultrapériphéricité et tenu compte des spécificités des départements français d'outre mer (article 299-2 CE), afin que ceux-ci s'insèrent pleinement dans l'espace européen et bénéficient des politiques communautaires, tout en coopérant avec les États et territoires de leur environnement régional.

Le nouvel article 299-2 a été introduit par le Traité d'Amsterdam, et institue une base juridique pour l'adoption des mesures spécifiques et dérogatoires en faveur des régions ultrapériphériques.

Le traitement des demandes de dérogations, qui exige pour la plupart des actes à caractère législatif (modification des règlements POSEI agricoles, dérogations au règlement cadre sur les fonds structurels, au règlement "développement rural" et au règlement IFOP), a subi un retard essentiellement imputable à la Commission.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a adressé, le 23 octobre 2000, une lettre au Président de la Commission pour lui rappeler le caractère d'urgence que présentait le dépôt au Conseil des propositions de règlements nécessaires.

Le 29 novembre 2000, la Commission a adopté une proposition au Conseil visant à améliorer le soutien apporté par l'Union Européenne aux régions ultrapériphériques.



La relance de l'économie se traduira par les modifications suivantes des textes encadrant la politique structurelle :

- relèvement de la participation des fonds structurels à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises de 35 à 50% du coût total éligible ;
- alignement du taux plafond d'intervention des fonds structurels à un niveau de 85% du coût total éligible pour toutes les régions ultrapériphériques, qu'elles appartiennent ou non à des États membres couverts par les fonds de cohésion ;
- relèvement du niveau maximal d'aide publique prévu par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) pour les investissements dans les exploitations agricoles (de 50 à 75%), ainsi que pour les investissements en matière de transformation et de commercialisation de produits agricoles (de 50 à 65%) ;
- extension du soutien financier communautaire aux forêts qui sont la propriété des collectivités publiques ;
- relèvement de certains taux d'intervention de l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (Ifop), en référence aux taux en vigueur dans le secteur agricole.

Les propositions de la Commission, ont été examinées et améliorées au sein du groupe de travail du Conseil " régions ultrapériphériques ". Elles ont fait l'objet d'un accord politique au Conseil des Affaires Générales des 10 et 11 juin 2001.

Dans l'ensemble, le compromis ainsi dégagé par la présidence suédoise est positif sauf sur le point suivant :

- Dérogations structurelles Ifop : diminution du taux maximum de soutien public aux investissements en faveur de la flotte de pêche (de 60 à 50% pour les navires de moins de 12 mètres ; de 60 à 40% pour les autres). Saisi par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, qui évoquait notamment le problème des navires palangriers de la Réunion, le Commissaire FISCHLER a proposé d'examiner les demandes de la France à la fois dans le cadre du POP IV et des lignes directrices de la Commission relatives aux aides d'État.

Les négociations entre l'Union Européenne et les autorités françaises n'ont pas permis de voir aboutir les demandes de dérogations dans les délais impartis. Au titre de l'année 2000, les régions relevant de l'objectif 1 ont conservé dans les DOCUP les taux en vigueur dans les règlements communautaires.

1.3 Des bases de partenariat incertaines et non respectées

Tous les DOCUP ont bien entendu été bâtis sur la base du respect des règlements par l'ensemble des partenaires : c'est la raison pour laquelle la Commission Européenne a demandé à ce que les mesures dérogatoires ne figurent pas dans les DOCUP, c'est aussi pour cela que les échéanciers financiers du DOCUP 2000 2006 ne sont pas ceux résultant des prévisions de réalisation des différents projets mais ceux issus des contraintes budgétaires de la Commission (" pas de Berlin ")

Ces échéanciers indépendants de la réalisation des projets, couplés aux exigences du dégagement d'office ont directement dicté la répartition financière par fonds et par année lors de l'élaboration du DOCUP, ces contraintes étant parfaitement claires depuis mi 1999.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Or, deux points du règlement 1260/1999 n'ont pas été respectés pendant l'année 2000, affectant fortement la réalisation du DOCUP :

- par rapport au délai d'adoption du DOCUP : Aux termes de l'article 15 du règlement (CE) 1260/1999, la décision d'approbation du DOCUP aurait dû être arrêtée au plus tard le 17 mai 2000, 5 mois après la date de recevabilité du DOCUP.

Or, le DOCUP a été approuvé le 30 octobre 2000, soit plus de 10 mois après la date de recevabilité, avec la seule phase dite de " comitologie " durant plus de 2 mois et demi !

- par rapport au principe de partenariat : les tranches annuelles 2000 des différents fonds ont été engagées par les différents services de la Commission au mois de décembre 2000. Or, le dégagement d'office débute le premier janvier de l'année d'engagement de la tranche annuelle par la Commission Européenne, que la tranche soit engagée au premier janvier ou au 31 décembre !

En pratique, pour quelques jours seulement, la tranche 2000 du DOCUP Réunion est considérée comme ayant été engagée et doit être justifiée avant fin 2002 alors même qu'aucune aide communautaire n'est parvenue à la Réunion en 2000.

A ces points réglementaires, il faut ajouter la tendance actuelle aux " interprétations juridiques " des services de la Commission Européenne qui, de fait, bloque le remboursement des crédits, en cas de discussions sur ces interprétations :

- dans le cas du FSE, interprétation divergente entre l'Etat Membre et la Commission Européenne sur la notion de bénéficiaire final et des pièces comptables de valeur probante équivalente à des factures acquittées.

- dans le cas de ce rapport annuel, la Commission Européenne a produit elle-même deux interprétations opposées :

Dans le vademecum sur les plans et documents de programmation des fonds structurels (1999), la Commission écrivait que " *si l'intervention est approuvée en 2000, le premier rapport doit être remis durant les 6 premiers mois de 2002.* "

Depuis le mois de mars 2001, une nouvelle interprétation juridique de la Commission Européenne rend obligatoire le rapport annuel pour l'année 2000. Concrètement, à partir du 30 juin 2001, toute demande de remboursement ne sera pas recevable sans rapport annuel, ce qui, une fois de plus pénalisera les bénéficiaires.

Au delà des interrogations que peuvent légitimement susciter ces interprétations juridiques de la Commission, ces quelques exemples illustrent les très nombreuses incertitudes, les revirements qui ont conduit à une année 2000 sans fonds structurels, et font craindre encore de nombreux problèmes, notamment financiers avec le risque toujours possible d'un blocage des demandes de remboursement ...

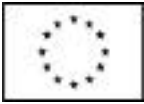
Or, les régions objectif 1 ne pourront faire face à des problèmes d'acheminement des crédits vu le poids dans l'économie des fonds structurels, notamment le FSE et le FEOGA. Qui plus est, les bénéficiaires sont non seulement lésés par l'absence de crédits pendant l'année 2000, mais ils pourront l'être à plus long terme avec la réduction d'enveloppes financières (dégagement d'office) qui n'auront pas pu être libérées dans les délais réglementaires ou auront été bloquées pour une divergence d'interprétation entre Etat Membre et Commission !

Une telle pénalisation nous semble totalement injustifiée d'autant plus que les causes du retard ne proviennent pas des partenaires locaux. Aussi, il est demandé une nouvelle fois à la Commission de calculer la date de départ des 36 mois du dégagement d'office de l'année 2000 à compter de la date de la décision, dans les conditions explicitées, dans un autre cadre certes, dans le dernier alinéa de l'article 31.2 du règlement (CE) 1260/1999.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

De plus, il est impératif que les délais de traitement des documents à destination de la Commission Européenne soient respectés (fixés au besoin) afin d'éviter qu'un document transmis en septembre 2000 par la région ne voit sa réception accusée en février 2001, comme dans le cas du Complément de Programmation ...



1.4 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	284 300	2000
Hommes	158 000	
Femmes	126 300	
Taux de chômage (au sens BIT) :	36,5%	Mars 2000
Hommes	34,4%	
Femmes	39,1%	
Moins de 25 ans	60,8%	
Hommes	55,5%	
Femmes	68,3%	
PIB régional par habitant	64 303 F courants	1995
Solde migratoire	1 900 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 300 personnes	estim. 1999
Taux d'accroissement naturel	14,5 pour mille	1999
Taux d'accroissement population	17,2 pour mille	1999
Source :	TER 2000/2001	

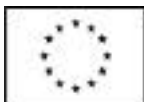
Indicateurs de situation du DOCUP 2000 2006

Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,9% par an	1990-1999 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2000 (Données RGP 1999)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	129 697	125 802	255 499	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	54 008	56 063	110 071	16%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	60 393	63 109	123 502	17%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	44 455	45 499	89 954	13%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	28 090	28 373	56 463	8%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	30 433	40 258	70 691	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	347 076	359 104	706 180	100%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

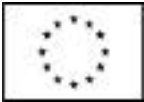
Principaux indicateurs Economiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	F courants	64 303	1995	X (non mis à jour)	
FBCF	MF courants	7 205	1995	X	
	% du PIB	17%	1995		
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	79,7%	1995	X	
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	1 757	2000 (IEDOM)
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 548 951	2000 (IEDOM)
	Arrivées	677 487		761 291	(IEDOM)
	Départs	674 651		759 791	
	Transit	111 411		27 869	
Trafic passagers portuaire	Croisières		1998	5 847	2000 (IEDOM)
	Inter iles	28 985	(départ)	26 751	(IEDOM)
Frêt aérien	Tonnes	22 330	1998	27 807	2000 (IEDOM)
	Arrivées	15 060		17 362	(IEDOM)
	Transbordement			1 355	
	Départs	7 270		9 090	
Frêt portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 266,0	2000 (IEDOM)
	Quantités débarq.	2 597,3		2 783,7	
	Quantités embarq.	467,9		482	

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	284 300	2000 (TER)
	<i>Hommes</i> Nombre	152 656		158 000	
	%	57%		56%	
	<i>Femmes</i> Nombre	115 775		126 300	
%	43%		44%		
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	180 500	2000 (TER)
	<i>Hommes</i> Nombre	98 824		103 600	
	%	59%		57%	
	<i>Femmes</i> Nombre	68 438		76 900	
%	41%		43%		
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	103 800	2000 (TER)
	<i>Hommes</i> Nombre	58 832		54 400	
	%	58%		52%	
	<i>Femmes</i> Nombre	47 337		49 400	
%	47%		48%		

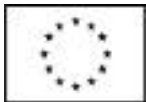


Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

		Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois	Total	97 663	août-99	91 999	12/2000
<i>Hommes</i>	Nombre %	53 499 55%		51 291 56%	DTEFP
<i>Femmes</i>	Nombre %	44 164 45%		40 708 44%	
Demand. emplois longue durée	Total %	45 585 47%	août-99	40 510 44%	12/2000 DTEFP
<i>Hommes</i>	Nombre % total hommes	25 590 48%		23 485 58%	
<i>Femmes</i>	Nombre % total femmes	19 995 45%		17 025 42%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	20 568 22%	12/2000 DTEFP
<i>Hommes</i>	Nombre % total hommes	10 336 19%		10 239 50%	
<i>Femmes</i>	Nombre % total femmes	10 967 25%		10 329 50%	

Principaux indicateurs Environnement

		Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification ICN)	% superficie totale	7%	1997	8,3 %	06/01 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 068	1999 (TER 2000)
Déchets ménagers	Kg par habitants	290	1997	314	1998 (ADEME)



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Principaux indicateurs Enseignement Formation

		Base DOCUP		Rapport annuel 2000	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	2,2%	1999 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%		16,4%	
	Niveau V	30,3%		30,7%	
	Niveau IV	52,2%		50,7%	
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	24,52 %	99-00 (99-00/99)
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre		1998		1999 carif oref carif oref TER 2000
		4 248		13 341	
		6 869		5 028	
		3 190		3 639	
Illettrisme (% pop 16 - 66ans)	%	12 %	1996	X	

* A partir de 1999, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes :

Etat : SIFE collectifs, individuels, SAE, politique catégorielle, préparation à l'installation agricole

Région : FPA, formation sectorielle, formation individualisée, autres

- pour les formations alternées des jeunes :

Etat : SMA

Région : préparatoires



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures et exécution financière⁴ à la date du 31/12/2000

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2000

2.1.1 Le versement des crédits communautaires en région

Fonds	Date d'engagement de la tranche 2000 par la Commission Européenne	Versement des crédits communautaires à La Réunion
FEDER	24 décembre 2000	-
FSE	15 décembre 2000	18 MF
FEOGA	5 décembre 2000	-
IFOP	13 décembre 2000	-

Au titre de l'année 2000, aucun crédit communautaire n'a été versé aux régions relevant de l'objectif 1, à l'exception du FSE pour lequel un effort du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a permis de verser une avance destinée à l'engagement juridique des organismes mis en difficultés par l'absence de FSE (PLIE par exemple).

A cette exception près, compte tenu de l'arrivée tardive des crédits à Paris, aucun crédit communautaire n'a pas pu être délégué en région.

Les engagements juridiques contractés en 2000 se sont donc limités :

- à quelques opérations cofinancées par le FSE,
- aux opérations mobilisant dans leur plan de financement uniquement des dépenses nationales (financement alternatif ou préfinancement).

Dans bien des cas, la programmation n'a pu donc se traduire par des actes juridiquement opposables, y compris et surtout pour les " préfinanceurs " de fonds structurels.

2.1. 2 Comités de " programmation " tenus en 2000 :

Localement appelés Comité Local de Suivi (CLS), les comités de programmation sont coprésidés par un représentant de l'Etat (Secrétaire Général aux Affaires Economiques et Régionales), du Conseil Régional (Directeur Général des Services), du Conseil Général (Directeur Général des Services).

Ces comités constituent des lieux de programmation uniques dans la mesure où tout projet cofinancé par les fonds structurels doit être présenté au Comité Local de Suivi. Ils donnent lieu à un relevé de conclusions cosigné des trois présidents, pièce indispensable à la mise en œuvre des conventions financières d'attribution des fonds.

Vu les retards importants d'approbation du DOCUP, les premiers CLS se sont tenus sans attendre l'adoption formelle du document, sur la base des principes suivants :

⁴ Les points " 2. état d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures " et " 3. Exécution financière " sont distincts dans le document de travail des services de la Commission. Toutefois, l'année 2000 étant l'année de démarrage des programmes, ils seront fusionnés dans le premier rapport annuel d'exécution.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 RAPPORT ANNUEL 2000

Pour la période intermédiaire comprise entre le 17 décembre 1999 et la date formelle d'agrément du DOCUP et des régimes d'aide, le Comité Local de Suivi a décidé, au mois de juillet 2000 :

- de limiter les engagements au titre du DOCUP aux dossiers :
 - . mobilisant dans leur plan de financement uniquement des dépenses nationales (financement alternatif ou préfinancement)
 - . et, pour les aides aux entreprises, pour lesquelles les régimes d'aide ont été approuvés à la date de signature du relevé de conclusions de CLS (règle ultérieurement assouplie avec un agrément sous réserve).

- d'agrément sur le principe tous les autres dossiers, leur agrément étant automatiquement acquis lors de la levée des contraintes liées à l'agrément du DOCUP et des régimes d'aide.

Par ailleurs, dans le cas des crédits de l'Etat, à titre exceptionnel, pendant cette période intermédiaire, il a été souhaité de pouvoir démarrer les projets, notamment ceux liés à des programmes d'actions et au FSE, avant le conventionnement.

Dates de CLS pour l'année 2000 :

La fréquence des CLS est généralement mensuelle, l'année 2000 étant particulière en tant qu'année de démarrage du programme même si les partenaires locaux ont souhaité reprendre la pré-programmation dès le 26 Juillet 2001, date de la décision de principe favorable de la Commission.

Les Comités se sont réunis à huit reprises aux dates suivantes :

26 juillet 2000

(26 juillet 2000 Agrément de principe du DOCUP)

13 septembre 2000

18 octobre 2000 (2 séances)

(30 octobre 2000 Approbation du DOCUP 2000 2006)

14 novembre 2000 (2 séances)

6 décembre 2000

27 décembre 2000

A cela s'ajoutent deux consultations du Comité Local de Suivi par le biais d'une procédure écrite:

- au mois d'octobre 2000.
- au mois de décembre 2000

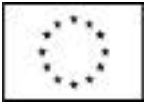
il convient de préciser que l'agrément de tous les dossiers ayant fait l'objet d'une approbation par le Comité Local de Suivi avant la date d'approbation du DOCUP a été confirmé lors de la séance du 14 Novembre 2000.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2000 :

A l'occasion de ces différentes séances, ce sont près de 400 projets qui ont été examinés par le Comité Local de Suivi. Ces projets correspondent à une masse indicative proche de 700 MF de fonds structurels programmés qui se décompose comme suit :

Données indicatives en MF

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP
Fonds UE programmés au 31-12-2000	170,451 MF	448,344 MF	68,236 MF	4,454 MF



2.1.3 Comités de Suivi tenus en 2000 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2000, dont les principaux points sont les suivants :

• Comité de Suivi du 24 juillet 2000

1. Regret sur les retards pris :

- . dans l'approbation formelle du DOCUP alors même que celui-ci avait été transmis dans les délais impartis et déclaré recevable par la Commission le 17 décembre 1999.
- . dans le non aboutissement du traitement du volet agricole, malgré les termes des négociations entreprises sur le sujet

Deux fonds particulièrement touchés par ces retards :

— le FEOGA : le Comité demande que les délais et les modalités de règlement de ces questions soient les plus rapides possibles et les moins pénalisants tant pour les porteurs de projets que pour la bonne exécution du programme, eu égard notamment à la règle du dégagement d'office. Il souhaite ainsi, en cohérence avec les démarches relatives à la mise en oeuvre de l'article 299-2 du Traité, obtenir des réponses concrètes sur ces aspects afin de permettre la mise en oeuvre des projets.

— le FSE : traditionnellement efficient en terme d'exécution, la réalisation sur ce fonds est très pénalisée en 2000 vu le retard d'agrément du DOCUP.

2. Approbation du règlement intérieur du Comité de Suivi

Le Comité approuve le règlement intérieur en y intégrant la possibilité de tenir les Comités sous une forme de procédure écrite.

3. Confirmation du Complément de Programmation

Le Comité confirme le Complément de Programmation ainsi que l'annexe relative à la mesure A8 "Assistance Technique" relative au Plan d'Action de Communication, avec la prise en compte d'éventuelles adaptations mineures sur les mesures, de mise en conformité par rapport au DOCUP.

• Comité de Suivi du 5 décembre 2000

1. Réactualisation du tableau des régimes d'aide

Le Comité approuve la réactualisation du tableau des régimes d'aide.

2. Modification de mesures du complément de programmation

Approbation de la modification des mesures suivantes :

- FEOGA / K2 Moderniser la filière canne - sucre - rhum : modifications des modalités de mise en oeuvre (taux d'intervention actions d'expérimentation et actions d'appui technique)
- FEOGA / K4 Appui technique agricole : modification des modalités de mise en oeuvre (taux d'intervention de 80% à 100% au lieu de 80%).



3. Approbation du modèle type de cadre d'intervention

Le Comité approuve le modèle type de cadre d'intervention en tant qu'outil méthodologique de définition des modalités d'intervention, l'agrément individuel et la modification des cadres d'intervention relevant du Comité Local de Suivi.

4. Critères de sélection

Le Comité acte la nécessité, rappelée par les services de la Commission Européenne, de transmettre dans les six mois suivant l'approbation du DOCUP une synthèse des critères de sélection. Le Comité retient sur ce point le principe d'une consultation du Comité de Suivi par procédure écrite.

5. Difficultés de mise en œuvre

Difficultés rencontrées par les opérateurs de terrain, surtout dans le champ du FSE ainsi que les solutions, notamment en termes de préfinancement, mises en œuvre.

Principaux points de discussion par fonds :

- FEDER : phasage différent entre notification des régimes d'aide et approbation du DOCUP, circuits de gestion, grands projets
- FEOGA : modifications du complément de programmation, avancement des demandes de dérogation au règlement (CE) n°1257/1999,
- FSE : modalités d'application des procédures de gestion définies dans le cadre d'une circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- IFOP : point sur les régimes d'aide avec un engagement des autorités nationales pour une accélération des procédures de notification.



2.2 Avancement et exécution financière par fonds

Avertissements

Vu l'agrément tardif du DOCUP 2000 2006 Ile de La Réunion et l'absence de crédits communautaires pendant l'année 2000, les opérations recensées en 2000 dans ce rapport ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont déroulées lors de l'année 2000, mais celles qui ont été programmées jusqu'au 31 décembre 2000. En 2001, d'autres opérations concernant l'année 2000 pourront être programmées avec une rétroactivité de dépenses éligibles au 1er janvier 2000.

En principe, les données financières par opération résultent d'extractions sur PRESAGE, ce qui permet d'avoir des informations fiables et harmonisées au niveau de toutes les régions françaises : PRESAGE n'ayant pas été déployé à La Réunion en 2000, les chiffres communiqués ici, ventilés par axes et mesures, résultent de traitements de données locales, liées à la programmation exclusivement. Elles sont ici communiquées à titre d'information et ne peuvent être opposables.

2.2.1 Avancement et exécution financière FEDER

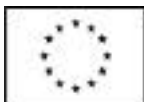
Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000 2006 par une enveloppe FEDER de 4,874 MF, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et la dotation la plus importante en fonds structurels.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à La Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaires et aéroportuaires afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
 - le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
 - la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation et de diversification des niveaux de qualification.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 RAPPORT ANNUEL 2000

Ainsi la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en cinq axes:

- Axe A Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables
- Axe B Mener une politique volontariste d'aménagement du territoire
- Axe C Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles
- Axe D Développer les infrastructures de formation et d'éducation
- Axe E Ouvrir la Réunion sur l'extérieur

Six indicateurs de performance se rattachent à cette problématique de développement économique et d'aménagement durable du territoire, à savoir :

- le nombre d'entreprises aidées, évalué à 300 au 31 décembre 2002 ;
- le volume des investissements soutenus, évalué à 200 MF au 31 décembre 2002 ;
- le linéaire de routes construit évalué à 31 kms au 31 décembre 2002
- le linéaire de conduite du transfert Est-Ouest estimé à 3 kms au 31 décembre 2002 ;
- le nombre d'habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou d'un lieu d'apport volontaire des déchets estimé à 295 000 habitants au 31 décembre 2002 ;
- la capacité d'accueil créée en matière d'infrastructures éducatives estimée à 12 000 places au 31 décembre 2002.

Analyse synthétique de l'année 2000

Indicateurs clés pour le FEDER :

Date d'engagement de la tranche annuelle 2000	24 décembre 2000
Montant FEDER versé par l'UE à l'Etat membre en 2000	7% acompte / 341,18 MF
Montant FEDER reçu à la Réunion en 2000	0
Montant FEDER certifié par la Réunion déclaré recevable par l'UE en 2000	0
Montant FEDER programmé en 2000	170,451 MF
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu en 2000	54 %
Taux de FEDER programmé par rapport au prévu au programme 2000-2006	3 %
Nombre d'entreprises programmées	70
Linéaire de routes programmé	20 kms

L'approbation tardive du DOCUP a perturbé le déroulement de l'année 2000. Vu l'absence de crédits FEDER, le recours au financement alternatif a été utilisé pour pouvoir tout de même démarrer les actions et ne pas pénaliser les projets des entreprises ... lorsque les régimes d'aides étaient validés.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 RAPPORT ANNUEL 2000

En effet, l'absence de synchronisation entre l'agrément du DOCUP et celui des régimes d'aides a freiné les projets ainsi que le démontrent les fiches d'analyse des mesures d'aides aux entreprises.

Malgré les efforts des différents partenaires, la totalité du programme 2000 n'a pu être programmée par rapport aux prévisions ayant servi de base à l'élaboration du DOCUP même s'il faut noter que quelques infrastructures importantes de début de programmation n'avaient été programmées à ce jour.

Enfin, les procédures grand projet, qui correspondent à des infrastructures lourdes dans le domaine des routes ou du traitement des déchets, n'ont pas été engagées en 2000 dans l'attente notamment des précisions de la Commission sur la prise en compte des échéanciers financiers par rapport aux modalités d'application du dégagement d'office.

Bien entendu, aucune déclaration de dépenses n'a été réalisée en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...) et l'arrivée encore plus tardive des crédits : pas de crédits arrivés à la Réunion en 2000, ceux-ci ayant été versés à l'Etat Membre par la Commission Européenne le 24 décembre 2000.

La question se pose d'ailleurs d'un engagement et d'un versement aussi tardifs des crédits : le dégagement d'office démarrant au 1er janvier de l'année d'engagement de la tranche annuelle, la région de l'Ile de La Réunion avait intérêt à ce que la tranche annuelle soit engagée début janvier 2001, comme deux des autres DOM, plutôt que fin décembre 2000 ...

Par rapport à la programmation de la tranche 2000 et à un éventuel dégagement d'office fin 2002, la situation est plutôt satisfaisante, comme prévu, vu le versement de l'acompte de 7%.

PROGRAMMÉ FEDER PENDANT L'ANNÉE 2000

AXE MESURE	MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE COMM. Montant %	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant %	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant %	ETAT	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES					
	DEVELOPPEMENT	CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES								COLL. LOC.	REGION	DEPART.		COMMUNE	AUTRES PUB.			
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	194,63	170,06	87%	143,46	108,27	75%	61,74	71%	4,28	26,93	16,41	10,34	0,18	15,32	61,78	
Mesure A1	Ingenierie financiere		0,00	0,00	###	0,00	0,00	###	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure A2	Investissement materiel		36,73	55,35	151%	13,36	19,75	148%	7,93	11,87	150%	0,77	7,11	1,11	0,00	0,00	35,60	
Mesure A3	Zones d'activites		9,60	31,23	325%	4,80	22,87	476%	2,88	13,72	476%	0,00	9,15	0,00	0,00	0,00	8,36	
Mesure A4	Accompagnement et developpement du tourisme et de la culture		45,25	22,40	50%	29,01	7,69	27%	16,85	4,61	27%	0,30	2,78	1,88	0,90	0,00	14,72	
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		56,87	40,12	71%	56,87	40,12	71%	34,12	24,07	71%	0,00	0,73	0,44	0,11	0,18	15,32	
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		19,11	10,00	52%	14,13	6,95	49%	8,48	2,54	30%	3,06	1,35	1,20	0,15	0,00	3,05	
Mesure A7	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		6,57	0,00	0%	6,57	0,00	0%	3,42	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure A8	Assistance technique		10,15	3,22	32%	10,15	3,22	32%	2,42	0,10	0,71	2,24	32%	0,10	0,67	0,04	0,00	
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		10,35	7,73	75%	8,57	7,68	90%	5,14	2,51	49%	0,06	5,11	5,11	0,00	0,00	0,06	
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	154,68	52,54	34%	154,45	52,54	34%	28,90	34%	0,00	23,64	0,00	23,64	0,00	0,00	0,00	
Mesure B1	Transports en commun		0,00	0,00	###	0,00	0,00	###	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure B2	Infrastructures routières et réseaux liés		140,85	52,54	37%	140,86	52,54	37%	77,47	28,90	37%	0,00	23,64	0,00	23,64	0,00	0,00	
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améiora" services associés		13,83	0,00	0%	13,59	0,00	0%	8,15	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	107,64	101,27	94%	106,48	99,12	93%	62,01	59,17	95%	22,31	6,00	2,42	13,89	5,49	2,15	
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau		49,58	0,40	1%	49,58	0,40	1%	27,31	0,24	1%	0,08	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation		5,31	2,28	43%	5,31	2,28	43%	3,19	1,37	43%	0,40	0,51	0,51	0,00	0,00	0,00	
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		4,80	69,43	1448%	4,80	69,43	1447%	2,88	41,66	1447%	8,84	18,94	5,05	0,00	13,89	0,00	
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		25,00	29,16	117%	23,84	27,01	113%	15,74	23,84	101%	2,84	2,85	2,42	2,42	0,00	5,41	
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels		22,96	0,00	0%	22,96	0,00	0%	12,89	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	83,89	1,55	2%	83,88	1,55	2%	50,33	0,93	2%	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure D1	Collèges et lycées		45,93	0,00	0%	45,93	0,00	0%	27,56	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure D2	Université		8,84	1,55	18%	8,83	1,55	18%	5,30	0,93	18%	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		29,12	0,00	0%	29,12	0,00	0%	17,47	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	71,70	42,213	59%	70,91	38,93	55%	30,44	19,71	65%	8,03	6,74	1,29	0,00	10,02	3,29	
Mesure E1	Aéroports		20,39	0,00	0%	20,39	0,00	0%	8,15	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure E2	Port		43,69	16,70	38%	43,68	16,70	38%	17,47	6,68	38%	0,00	0,00	0,00	0,00	10,02	0,00	
Mesure E3	Export		5,92	23,35	394%	5,14	20,07	390%	3,64	11,73	322%	1,17	7,17	6,31	0,86	0,00	3,29	
Mesure E4	Coopération		1,70	2,16	127%	1,70	2,16	127%	1,16	1,30	111%	0,00	0,86	0,43	0,00	0,00	0,00	
TOUS AXES FEDER			612,54	367,63	60%	559,18	300,41	54%	314,83	170,45	54%	18,22	80,91	29,14	37,70	14,07	30,83	67,22

Situation indicative

PROGRAMMÉ FEDER PENDANT L'ANNÉE 2000

AXE MESURE	MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE COMM. Montant %	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES ENGAGEES COMM. Montant %	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant %	ETAT	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES		
	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES ENGAGEES COMM. Montant %								COLL. LOC.	REGION	DEPART.		COMMUNE	AUTRES PUB.
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	3220,08	170,06	5%	2143,17	108,27	5%	4,28	26,93	16,41	10,34	0,18	15,32	61,78
Mesure A1	Ingenierie financiere		247,66	0,00	0%	239,65	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure A2	Investissement matériel		832,40	55,35	7%	282,48	19,75	7%	0,77	7,11	7,11	0,00	0,00	0,00	35,60
Mesure A3	Zones d'activités		575,92	31,23	5%	287,95	22,87	8%	0,00	9,15	0,00	9,15	0,00	0,00	8,56
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		624,61	22,40	4%	483,54	7,69	2%	0,30	2,78	1,88	0,90	0,00	0,00	14,72
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		378,00	40,12	11%	378,01	40,12	11%	0,00	0,73	0,44	0,11	0,18	15,32	0,00
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		215,36	10,00	5%	150,23	6,95	5%	3,06	1,35	1,20	0,15	0,00	0,00	3,05
Mesure A7	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		59,90	0,00	0%	59,91	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure A8	Assistance technique		69,92	3,22	5%	69,91	3,22	5%	0,10	0,71	0,67	0,04	0,00	0,00	0,00
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		216,33	7,73	4%	191,48	7,68	4%	0,06	5,11	5,11	0,00	0,00	0,00	0,06
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	2119,03	52,54	2%	2115,64	52,54	2%	0,00	23,64	0,00	23,64	0,00	0,00	0,00
Mesure B1	Transports en commun		479,92	0,00	0%	479,92	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure B2	Infrastructures routières et réseaux liés		1294,12	52,54	4%	1294,15	52,54	4%	0,00	23,64	0,00	23,64	0,00	0,00	0,00
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améiora* services associés		344,98	0,00	0%	341,58	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	2144,03	101,27	5%	2092,86	99,12	5%	12,15	22,31	6,00	2,42	13,89	5,49	2,15
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau		432,20	0,40	0%	432,20	0,40	0%	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation		92,20	2,28	2%	92,22	2,28	2%	0,40	0,51	0,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usees et assainissement		639,89	69,43	11%	639,90	69,43	11%	8,84	18,94	5,05	0,00	13,89	0,00	0,00
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		578,34	29,16	5%	527,15	27,01	5%	2,84	2,85	0,43	2,42	0,00	5,41	2,15
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels		401,39	0,00	0%	401,39	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	1356,39	1,55	0%	1356,38	1,55	0%	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure D1	Collèges et lycées		964,32	0,00	0%	964,31	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure D2	Université		217,34	1,55	1%	217,34	1,55	1%	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		174,74	0,00	0%	174,73	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	930,70	42,21	5%	761,91	38,93	5%	1,17	8,03	6,74	1,29	0,00	10,02	3,29
Mesure E1	Aéroports		145,61	0,00	0%	145,61	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure E2	Port		374,70	16,70	4%	374,70	16,70	4%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,02	0,00
Mesure E3	Export		369,64	23,35	6%	200,83	20,07	10%	1,17	7,17	6,31	0,86	0,00	0,00	3,29
Mesure E4	Coopération		40,76	2,16	5%	40,77	2,16	5%	0,00	0,86	0,43	0,43	0,00	0,00	0,00
TOUS AXES FEDER			9770,25	367,63	4%	8469,97	300,41	4%	18,22	80,91	28,14	37,70	14,07	30,83	67,22

Situation indicative



AXE A

Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion nécessitent une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil)

Éléments de programmation pour l'année civile 2000:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	66,194 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	76%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	6%
Nombre d'entreprises soutenues	70

La programmation des opérations au titre de l'année 2000 par rapport à l'enveloppe FEDER prévue fait apparaître un taux de réalisation correct qui est relativisé dans la mesure où certaines opérations ont été freinées par l'agrément tardif des régimes d'aides.



Mesure A1 Ingénierie financière

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Améliorer la structure financière des entreprises.

Descriptif synthétique :

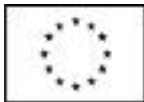
Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM

Réduire le coût du crédit

Renforcement des fonds propres des entreprises

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure sachant que certains dispositifs d'ingénierie financière ont fonctionné comme le fonds de garantie ont fonctionné en 2000 mais que leurs interventions n'ont pas fait l'objet à ce jour d'un examen par le Comité Local de Suivi. Par ailleurs, le régime d'aide " Bonifications d'intérêts " qui concerne cette mesure n'a été approuvé que le 28 décembre 2000. De même, le régime d'aide " Prises de participation " n'avait fait l'objet d'une approbation au 31 décembre 2000.



Mesure A2

Modernisation et investissement des entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels.

Descriptif synthétique :

Prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	11,872 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	150 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	7 %
Nombre d'entreprises programmées	34

Dans le domaine industriel, 12 projets ont été programmés afin de financer des créations d'activités et des outils de production intégrant des technologies nouvelles. Le but recherché est d'améliorer la productivité et de s'adapter aux évolutions du marché.

En matière de restructuration du commerce et de l'artisanat, 23 dossiers (12 créations, 10 rénovations et 1 programme d'appui technique) ont permis de consolider le milieu artisanal et commercial des Hauts.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).

Par ailleurs, le régime d'aide "Projet d'investissements industriels " n'avait pas fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission au 31 décembre 2000.



Mesure A3 Aménagement de zones d'activités

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs

Descriptif synthétique :

Offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes de télécommunication.

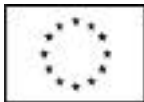
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	13,719 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	476 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	7 %
Nombre d'entreprises installées	1

Au titre de cette mesure a été programmée la réalisation par la SEMADER d'un bâtiment industriel en ZAC 2000 pour l'accueil d'une unité textile.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure A4

Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi.

Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

Descriptif synthétique :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation
- Équipements et aménagements liés au tourisme
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	4,613 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	27 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	2 %
Nombre de projets aidés	14

La promotion du tourisme culturel a été particulièrement mise en exergue durant l'année 2000; c'est ainsi que 10 projets de restauration de patrimoine architectural et un projet de créolisation d'un hôtel ont été encouragés.

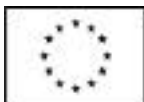
Trois créations d'hôtels ont bénéficié du concours de fonds européens et deux actions de valorisation du patrimoine ont permis une promotion et une sensibilisation du caractère de l'architecture locale.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)

Le lancement de la programmation a été ralenti par l'approbation fin novembre 2000 seulement de deux régimes d'aide concernant le développement d'infrastructures hôtelières.

Par ailleurs, au 31 décembre 2000, le régime d'aide relatif à "l'Enrichissement des compétences des entreprises" n'avait pas toujours été agréé par la Commission Européenne.



Mesure A5

Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

Descriptif synthétique :

Équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	24,071 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	70 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	10 %
Nombre d'opérations programmées	4

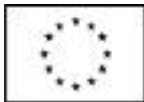
Au titre de cette mesure ont été programmées 4 opérations dans deux domaines différents :

-dans le cadre des équipements littoraux et portuaires liés au tourisme, ont été soutenus les travaux menés par la CCIR d'extension de la darse de plaisance du Port Réunion (port ouest) ainsi que les études en vue de la réalisation d'un port de plaisance et de pêche à saint Joseph ;

- dans le cadre des aménagements et équipements publics de zones touristiques et de loisirs, ont été programmés l'aménagement du site de l'église de Sainte Anne à Saint Benoît ainsi que les études en vue de l'aménagement du littoral de La Possession.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure A6

Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

Descriptif synthétique :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...)
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises.
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	2,539 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	30 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	3 %
Nombre de projets soutenus	22

22 projets ont été soutenus au cours de la période de référence et se sont inscrits dans 3 axes :

- le soutien à des actions collectives ou d'intérêt général conduites par des organismes représentatifs des socio – professionnels (CCIR, ADIR...) et qui visent plusieurs objectifs (formation, communication, exposition...)
- le recours à des compétences extérieures aux entreprises
5 projets soutenus au titre de l'Aide au Conseil
2 projets soutenus au titre de l'Assistance Technologique
9 projets soutenus au titre du Renforcement de l'Equipe Dirigeante
- l'intégration des techniques industrielles d'avenir dans les entreprises :1 projet a été soutenu dans le cadre de la procédure ATOUT

Au 31 décembre 2000, les régimes d'aide suivants concernant certains volets de la présente mesure n'étaient pas encore agréés:

- Enrichissement des compétences des entreprises ;
- Laboratoires et centres de transfert de technologie.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure A7
Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Prévenir une exclusion durable par une démarche de mobilisation et de dynamisation.

Descriptif synthétique :

Aider le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure qui constitue une mesure nouvelle de la programmation nécessitant donc une ingénierie de mise en œuvre spécifique.



Mesure A8 Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

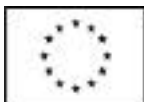
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	2,415 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	31%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	3%

Au titre de cette mesure a été programmé en 2000 le volet ressources humaines dont le bilan est détaillé au point 4-3 du rapport de gestion 2000.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure A9

Intégration des TIC dans la société réunionnaise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

Descriptif synthétique :

Toutes actions permettant de favoriser cette intégration. Peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indioocéanique.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	2,509 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	49 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	2 %
Nombre de projets aidés	2

Au 31 décembre 2000, deux projets ont été soutenus :

- 1 projet concernant l'intégration des techniques industrielles d'avenir dans les entreprises ;
 - 1 projet concernant le centre de veille sur les marchés et les usagers des TIC. A titre indicatif, plusieurs axes sont concernés par cette opération ;
- 1 projet concernant le centre de veille sur les marchés et les usagers des TIC. A titre indicatif, plusieurs axes sont concernés par cette opération:
- Centre de diffusion et de documentation spécialisée
 - Actions de sensibilisation et de promotion
 - Observatoire des N.T.I.C.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

- Accompagnement et appui-conseil pour les entreprises
- Accompagnement et expertise pour les organismes publics et parapublics
- Ingénierie de formation

Les dispositions en faveur des entreprises au titre de cette mesure n'ont pu être mises en œuvre en 2000 dans la mesure où les régimes d'aide suivants n'étaient pas toujours agréés au 31 décembre 2000 :

- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication
- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



AXE B

Mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	28, 898 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	34%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	2%
Nombre d'opérations programmées	1
Linéaire de routes programmé	20 kms

La programmation des opérations au titre de l'année 2000 par rapport à l'enveloppe FEDER prévue fait apparaître un taux de réalisation très modéré qui est à relativiser dans la mesure où certaines opérations ayant connu un début de réalisation en 2000 n'avaient pas été programmées par le Comité au 31 Décembre 2000.



Mesure B1
Infrastructures de transport en commun en site propre

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

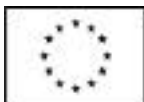
Rationaliser les modes de déplacement
Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs
Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport
Prévenir la saturation des axes routiers.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure.



Mesure B2

Infrastructures routières et réseaux liés

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP):

Réaliser un réseau routier maillé structurant
Éviter l'asphyxie du réseau primaire
Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions
Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication

Descriptif synthétique :

Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet)
Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port
Poursuite du grand projet du Boulevard Sud
Aménagement de la RN3 (Liaison entre les micro régions Est et Sud)
Voies de liaison à mi-hauteur
Déviation de Sainte-Marie, autres améliorations du réseau primaire
Maillage avec les réseaux secondaires
Réalisation des réseaux de télécommunication à haut débit

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	28,898 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	37 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	4 %
Linéaire de routes (2 voies) aménagé	20 km

Au titre de cette mesure ont été programmés les travaux de calibrage et renforcement de la route de La Montagne (RD 41).

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure B3

Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP):

Contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par:

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

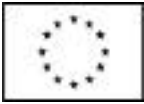
Descriptif synthétique :

Projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
Aménagement des espaces urbains ;
Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure dont certains volets constituent des innovations par rapport à la précédente programmation.



AXE C

Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

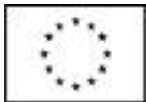
La prise en compte environnementale dans la programmation 2000-2006 a évolué vers une politique de développement durable qui s'articule autour des grandes priorités suivantes :

- gestion durable des richesses et des ressources en particulier dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des déchets, de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air ;
- aménagement durable du territoire prenant en charge la gestion raisonnée des espaces naturels et ruraux, la prévention des risques naturels, la valorisation des atouts des sites et paysages réunionnais, l'amélioration du cadre de vie ;
- gestion participative associant les populations à travers la connaissance de l'environnement, l'éducation, l'information.

Eléments de programmation pour l'année civile 2000:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	59,172 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	95 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	5 %
Nombre d'opérations programmées	30

Le taux de programmation lié à cette mesure s'avère presque conforme aux prévisions du DOCUP.



Mesure C1

Mobilisation et gestion des ressources en eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mettre en œuvre une politique globale de l'eau
Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources
Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages
Sécuriser et protéger la ressource en eau

Descriptif synthétique :

Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation
Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau
Communication sur une politique de l'eau
Programme de recherche en eau
Poursuite et fin des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet

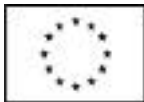
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	0,240 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	1 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	0,1 %
Réalisation des SAGE	1

Au titre de cette mesure a été programmée la réalisation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du sud (Syndicat mixte de Pierrefonds).

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure C2

Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

Descriptif synthétique :

Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement et des Agendas 21 ;
Éducation à l'environnement ;
Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

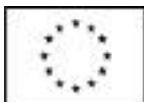
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	1,365 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	42 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	2 %
Nombre d'études	4

Au titre de cette mesure a été programmée la réalisation de plusieurs études mises en œuvre par l'ONF, le Conservatoire Botanique des Mascariens, l'IRD, le Conservatoire du littoral Ouest, relatives à l'écosystème terrestre, la flore, la faune (espèces animales chassables) ainsi qu'au récif corallien.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure C3

Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Garantir l'approvisionnement en eau
Rattraper le retard de réseaux destinés aux logements
Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires
Assurer un assainissement de qualité

Descriptif synthétique :

Principalement :

Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement, ...
;
Création et réfection des stations d'épuration ;
Études et diagnostics du système d'assainissement ;
Mise aux normes des systèmes d'assainissement ;
Valorisation des boues de stations d'épuration.

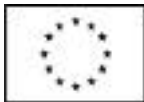
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	41,660 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	1 446 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	10 %
Nombre d'études	1
Nombre d'ouvrages de traitement d'eau	13

Au titre de cette mesure, dans le cadre du FRAFU primaire, a été programmée la réalisation de 4 opérations relatives aux eaux usées, 6 opérations relatives à l'eau potable, 2 opérations de forage, une opération de traitement et une étude pré-opérationnelle.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure C4

Gestion de déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Réduire la production et la nocivité des déchets
Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production
Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes
Sensibiliser au tri sélectif
Surveiller et maîtriser la qualité de l'air
Développer les énergies renouvelables

Descriptif synthétique :

Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés.
Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets.
Réhabilitation des décharges.
Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air.
Réalisation d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement dans ces domaines.
Actions sur la maîtrise de l'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	15,906 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	101%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	4 %
Nombre d'installations ou d'opérations mises en place	11

Au titre de cette mesure ont été programmés:

Dans le cadre du PDEDMA

- la construction d'une déchetterie
- 3 opérations de mise en place de bio-composteurs
- 2 opérations de mise en place de bornes d'apport volontaire et containers (verre papier)
- 1 opération de mise en place de bacs roulants
- 2 études et 1 opération de communication.

Dans le cadre du PREDIS PREDAMA

- 1 opération de recyclage de batteries au plomb

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure C5

Prévention et protection contre les risques naturels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain.

Assurer une protection des zones habitées et économiques.

Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'érosion.

Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

Descriptif synthétique :

Mise en place d'ouvrages de protection contre les crues, réalisation d'endiguements.

Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain.

Recherche et développement sur les risques naturels.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure.



AXE D

Développer les infrastructures d'éducation et de formation

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

La stratégie proposée se fonde sur la prise en compte globale des besoins du système éducatif en matière d'infrastructures du cycle primaire aux filières d'enseignement supérieur.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	0,930 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	2 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	0,11%
Nombre d'opérations programmées	1

Le taux de programmation reste en deçà des prévisions dans la mesure où de nombreux projets étaient encore en phase d'études au 31 Décembre 2000.



Mesure D1
Construction, câblage, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique
des collèges et lycées

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes.

Faire face à la croissance de la démographie scolaire.

Pallier aux sureffectifs des établissements et mieux répartir la carte pédagogique sur le territoire.

Élargir l'offre de formation et accompagner l'évolution de la technologie et des modes d'enseignement.

Descriptif synthétique :

Construction de nouveaux lycées et collèges.

Rénovation lourde de lycées et collèges.

Équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces structures.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure.



Mesure D2
**Construction et équipement de structures nouvelles pour
l'enseignement supérieur et la recherche**

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à La Réunion.
Rattraper les déficits de surface d'accueil actuels, en prenant également en compte la croissance attendue des effectifs.

Descriptif synthétique :

Développement de l'Université et des structures liées, avec la décentralisation de certaines des activités vers différentes communes de l'île.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	0,930 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	17 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	0,7 %

Au titre de cette mesure ont été mis en place des programmes d'équipement scientifique au profit de l'Université de la Réunion, du BRGM, de l'IRD, de l'IFREMER et de l'Observatoire volcanologique.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure D3
**Création de pôles d'excellence sectoriels en matière de formation
professionnelle**

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante par la constitution de pôles de compétence sectoriels afin de répondre à la demande du secteur économique.

Descriptif synthétique :

Construction ou reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

Logique de mise en réseau et d'optimisation de moyens en prenant en compte également les structures d'appui intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure.



AXE E

Ouvrir la Réunion sur l'extérieur

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

L'ouverture de l'économie réunionnaise sur l'extérieur constitue un axe essentiel de son développement. Cette orientation se traduit d'une part par un renforcement et une valorisation des outils de désenclavement portuaires et aéroportuaires . D'autre part , il convient de permettre aux entreprises productives et de services d'étendre leurs marchés potentiels.
Il s'agit aussi de poursuivre des actions de coopération régionale.

Eléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	19,709 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	31%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	5%
Nombre d'opérations programmées	1



Mesure E1 Aéroports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Accueillir l'augmentation du trafic, améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs. Densifier la desserte régionale.

Descriptif synthétique :

Extension des aérogares et de leurs connexions.
Extension de parking avion, construction de hangars, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure sachant que le niveau de programmation dépend d'un nombre réduit de projets.



Mesure E2 Ports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus.
Augmenter la capacité d'accueil des navires.

Descriptif synthétique :

Moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime. Par exemple :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructurer le cercle d'évitage
- Spécialiser et équiper les quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	6,680 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	38 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	4 %

Au titre de cette mesure a été programmée l'extension du port Est (cercle d'évitage).

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure E3 Export

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Ouvrir les horizons de la Réunion et accroître les débouchés des entreprises installées localement.

Descriptif synthétique :

Mettre en place une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement des unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	11,733 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	322 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	9 %
Nombre de projets	24

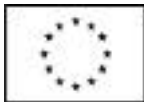
4 sous mesures ont été intéressées et ont permis à 24 projets d'être soutenus:

- 1 programme d'actions au titre de l'accueil des investisseurs par le CPI ;
- une création d'entreprise au titre du Fonds d'Aide à la Localisation d'Entreprises ;
- des aides directes à l'export dont 11 au titre de l'initiation, 5 au titre du soutien individuel et une action collective export ;
- 5 projets d'aide au recrutement d'un cadre export.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).

Par ailleurs, le régime d'aide "Désenclavement économique" n'avait pas fait l'objet d'une approbation au 31 décembre 2000 et le régime d'aide "Fonds d'aide à la localisation d'entreprises" n'a été agréé que le 28 décembre 2000.



Mesure E4 Coopération régionale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

Descriptif synthétique :

Favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement, ...

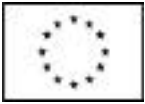
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEDER programmé en 2000	1,295 MF
Taux de programmation FEDER par rapport à 2000	112 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	5 %

Le programme d'actions de l'Association pour le développement des échanges entre la Réunion et Madagascar a été soutenu au titre de la programmation 2000.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



2.2.2 Avancement et exécution financière FSE

Rappel des caractéristiques du FSE dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Social Européen avec la mise en place de politiques de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification, tout en coordonnant leurs actions. Cette perception de l'enjeu s'est traduite dans le DOCUP 2000 2006 par une enveloppe FSE doublée par rapport à la période précédente (2 999 MF, soit 457 millions d'euros), ce fonds représentant 30% du montant du programme et, à l'échelle française, environ 45% du FSE de l'objectif 1 (y compris phasing out).

Les trois axes de gestion ont pris en compte les principales données stratégiques du contexte de l'emploi et de la formation à La Réunion, à savoir :

- l'importance grandissante des situations d'exclusion (exclusion sociale, exclusion du marché du travail, exclusion du savoir),
- la nécessité d'élever en permanence les niveaux de qualification en diversifiant les parcours à La Réunion ou hors de l'Ile, eu égard au cloisonnement du marché local de l'emploi,
- l'optimisation des gisements d'emplois et d'activités, en apportant une attention particulière aux secteurs émergents et en tirant profit du renouvellement des actifs dans les secteurs traditionnels,
- la structuration d'une politique coordonnée et permanente de prospection, d'analyse et d'évaluation des stratégies d'emploi, de formation et d'insertion.

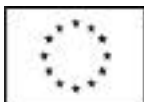
Ainsi la stratégie pour la qualification, l'emploi et contre les exclusions se décline en trois axes :

- Axe G Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions
- Axe H Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie
- Axe I Développer l'accompagnement et l'ingénierie dans un souci de qualité

Deux indicateurs d'efficacité se rattachent à cette problématique ressources humaines, à savoir :

- le nombre de bénéficiaires, évalué à 25 000 au 31 décembre 2002,
- le volume d'heures stagiaires, évalué à 18 millions au 31 décembre 2002.

A noter que, pour avoir des données fiables en terme de réalisation, correspondant approximativement aux soldes FSE de la période de programmation précédente, il faudra attendre systématiquement la dernière déclaration de dépenses de l'année (septembre), vu l'exigence communautaire de ne déclarer que des dépenses "*effectivement payées qui doivent correspondre à des paiements exécutés par les bénéficiaires finals et justifiés par des factures acquittées ou des pièces comptable de valeur probante équivalente*". Cette chronologie est malheureusement incompatible avec une forme idéale du rapport annuel : en effet, les éléments fiables de réalisation de l'année n ne seront pas disponibles avant le 30 juin de l'année n+1.



Analyse synthétique de l'année 2000

Indicateurs clés pour le FSE :

Date d'engagement de la tranche annuelle 2000	15 décembre 2000
Montant FSE versé par l'UE à l'état membre en 2000	7% acompte / 209, 9MF
Montant FSE reçu à La Réunion en 2000	18 MF
Montant FSE certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2000 :	0 MF
Montant FSE programmé en 2000	448,344 MF
Taux de FSE programmé par rapport au FSE prévu en 2000	55 %
Taux de FSE programmé par rapport au prévu au programme	15 %
Nombre de bénéficiaires programmés	40 615
Nombre d'heures stagiaires programmées	12 119 404
Nombre d'entreprises bénéficiaires programmées	85
Effectif des entreprises bénéficiaires programmées	5 931

L'approbation tardive du DOCUP a perturbé le déroulement de l'année 2000. En effet, la bonne gestion de la période 1994 1999 avec la clôture effective des programmes le 31 décembre 1999 est finalement devenue un handicap ... puisque les dépenses de l'année 2000 avaient à être financées par le FSE du DOCUP 2000 2006 et non par des reliquats des programmes précédents. Vu la quasi absence de crédits FSE, deux moyens ont toutefois été utilisés pour pouvoir démarrer les actions et ne pas pénaliser un public souvent en grande difficulté :

- le préfinancement des actions par les collectivités locales, notamment le Conseil Régional (près de 250 MF avancés par cette Collectivité),
- le financement alternatif des actions financées par l'Etat.

Malgré cet effort des différents partenaires et pour la première fois depuis 1994, la totalité du programme 2000 n'a pu être programmée : par rapport aux prévisions ayant servi de base à l'élaboration du DOCUP, environ 34 MF n'ont pas été programmés : sont attendus 377 MF de dépenses au titre de l'année 2000 pour 448 MF engagés, alors que le DOCUP est construit sur une base de dépenses pour 2000 de 410 MF.

Ce chiffre évoluera probablement peu, résultat de deux tendances contradictoires :

- une tendance à la baisse : en moyenne, il y a un décalage entre 10 et 20% entre réalisation et programmation, qui sera d'autant plus forte en 2000 que certaines actions ont été décalées dans le temps.
- une tendance à la hausse (cf. avertissement), résultant de la programmation en 2001 d'actions s'étant déroulées en 2000.

Bien entendu, aucune déclaration de dépenses n'a été réalisée en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...) et l'arrivée encore plus tardive des crédits : quasiment aucun crédit arrivé en région en 2000 (le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a néanmoins pu verser 18 MF de FSE), ceux-ci ayant été payés à l'Etat Membre par la Commission Européenne le 25 décembre 2000.

La question se pose d'ailleurs d'un engagement et d'un versement aussi tardifs des crédits : le dégageant d'office démarrant au 1er janvier de l'année d'engagement de la tranche annuelle, la région de l'Ile de La Réunion avait intérêt à ce que la tranche annuelle soit engagée début janvier 2001, comme pour deux des autres DOM, plutôt que fin décembre 2000 ...



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Par rapport à la consommation de la tranche 2000 et à un éventuel dégagement d'office fin 2002, la situation est plutôt satisfaisante, comme prévu, vu le versement de l'acompte de 7%.

Ainsi,

- sur la base des prévisions de paiement 2000 à 2002, 81% de la tranche est d'ores et déjà consommée, qui plus est sans anticiper outre mesure sur des paiements 2001.
- sur la base des déclarations de dépenses à la Commission Européenne, c'est 26% de la tranche qui est déjà justifiée, correspondant au seul montant de l'acompte.

En terme d'indicateurs liés à la réalisation, ont été programmés :

- plus de 12 millions d'heures stagiaires,
- plus de 40 000 bénéficiaires individuels de FSE,
- 85 entreprises bénéficiaires, représentant près de 6 000 salariés.

PROGRAMMÉ FSE PENDANT L'ANNÉE 2000

TRANCHÉ 2000		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL PREU		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREUVES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREUVES		DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVÉS	
AXE	MESURE			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.				
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		245,33	62%	152,74	62%	171,73	61%	104,25	61%	5,28	36,31	6,90	0,00	0,00	0,00	0,00		
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité			63,73	40%	25,30	40%	44,61	40%	17,66	40%	0,23	7,13	0,28	0,00	0,00	0,00			
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours			140,47	62%	86,66	62%	98,33	61%	59,70	61%	1,44	25,52	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion			41,14	99%	40,79	99%	28,79	93%	26,89	93%	3,61	3,66	6,62	0,00	0,00	0,00			
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		817,67	61%	496,05	61%	571,69	57%	328,38	57%	59,55	104,66	3,46	12,27	0,00	0,00			
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle			163,92	51%	84,19	51%	114,75	49%	55,94	49%	14,69	13,56	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances			16,29	13%	2,07	13%	11,31	10%	1,10	10%	0,67	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives			57,91	47%	27,07	47%	40,52	45%	18,13	45%	3,14	5,79	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises			37,46	60%	22,43	60%	26,21	50%	13,22	50%	6,22	0,81	2,18	12,02	0,00	0,00			
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles			153,22	71%	108,68	71%	106,70	69%	73,19	69%	5,99	29,50	0,00	0,15	0,00	0,00			
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage			136,00	51%	69,67	51%	95,20	51%	48,77	51%	0,00	20,90	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi			169,87	70%	119,01	70%	118,91	69%	81,82	69%	2,12	33,79	1,28	0,00	0,00	0,00			
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes			82,99	76%	62,92	76%	58,09	62%	36,20	62%	26,72	0,00	0,00	0,11	0,00	0,11			
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE			94,92	28%	26,13	28%	66,51	24%	15,71	24%	5,80	2,84	1,78	0,00	0,00	0,00			
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise			21,08	41%	8,73	41%	14,76	26%	3,79	26%	2,80	0,35	1,78	0,00	0,00	0,00			
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs			48,61	10%	5,08	10%	34,00	10%	3,26	10%	1,12	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE			22,03	53%	11,64	53%	15,41	53%	8,15	53%	1,75	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure I4	Assistance Technique FSE			1,74	39%	0,67	39%	1,31	38%	0,50	38%	0,13	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions			1,46	0%	0,00	0%	1,02	0%	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Tous Axes	FSE			1157,92	58%	674,92	58%	809,92	55%	448,34	55%	70,62	143,81	12,14	12,27	0,00	12,27			

Situation indicative

PROGRAMMÉ FSE PENDANT L'ANNÉE 2000

TOTAL DOCUP		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	
AXE	MESURE			Montant	%	Montant	%
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		909,90	17%	152,74	17%
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité			234,22	11%	25,30	11%
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours			515,00	17%	86,66	17%
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion			160,68	25%	40,79	25%
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		3068,25	17%	508,32	17%
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle			591,36	14%	84,19	14%
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances			59,65	3%	2,07	3%
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives			215,72	13%	27,07	13%
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises			154,73	22%	34,45	22%
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles			533,78	20%	108,83	20%
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage			476,01	15%	69,67	15%
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi			673,77	18%	119,01	18%
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes			363,23	17%	63,03	17%
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE			352,20	7%	26,13	7%
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise			79,33	11%	8,73	11%
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs			176,54	3%	5,08	3%
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE			79,99	15%	11,64	15%
Mesure I4	Assistance Technique FSE			6,14	11%	0,67	11%
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions			10,19	0%	0,00	0%
Tous Axes	FSE			4330,36	16%	687,19	16%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
	Montant	%		Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
909,90	152,74	17%	636,93	104,25	16%	5,28	36,31	6,90	0,00
234,22	25,30	11%	163,97	17,66	11%	0,23	7,13	0,28	0,00
515,00	86,66	17%	360,50	59,70	17%	1,44	25,52	0,00	0,00
160,68	40,79	25%	112,46	26,89	24%	3,61	3,66	6,62	0,00
3024,89	496,05	16%	2115,05	328,38	16%	59,55	104,66	3,46	12,27
591,36	84,19	14%	413,97	55,94	14%	14,69	13,56	0,00	0,00
59,65	2,07	3%	41,43	1,10	3%	0,67	0,31	0,00	0,00
215,72	27,07	13%	150,89	18,13	12%	3,14	5,79	0,00	0,00
111,37	22,43	20%	77,95	13,22	17%	6,22	0,81	2,18	12,02
533,78	108,68	20%	371,70	73,19	20%	5,99	29,50	0,00	0,15
476,01	69,67	15%	333,21	48,77	15%	0,00	20,90	0,00	0,00
673,77	119,01	18%	471,64	81,82	17%	2,12	33,79	1,28	0,00
363,23	62,92	17%	254,26	36,20	14%	26,72	0,00	0,00	0,11
352,20	26,13	7%	246,74	15,71	6%	5,80	2,84	1,78	0,00
79,33	8,73	11%	55,53	3,79	7%	2,80	0,35	1,78	0,00
176,54	5,08	3%	123,50	3,26	3%	1,12	0,70	0,00	0,00
79,99	11,64	15%	56,00	8,15	15%	1,75	1,75	0,00	0,00
6,14	0,67	11%	4,59	0,50	11%	0,13	0,05	0,00	0,00
10,19	0,00	0%	7,12	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
4286,99	674,92	16%	2998,73	448,34	15%	70,62	143,81	12,14	12,27

Situation indicative

RAPPORT ANNUEL 2000

FSE		Maquette fin. 30/10/00	Engagements CLS 31/12/00	Prév paiements 31/12/00	Déclarés à UE 2000
Tranche 2000	DP/CT	1 175 416 384 F	687 193 673 F	576 491 860 F	0 F
Tranche 2000	FS	809 928 966 F	448 344 182 F	376 389 987 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	1 175 416 384 F	687 193 673 F	576 491 860 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	809 928 966 F	448 344 182 F	376 389 987 F	0 F
Tranche 2001	DP/CT	667 856 442 F	0 F	100 444 737 F	0 F
Tranche 2001	FS	462 251 273 F	0 F	67 254 661 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	1 843 272 827 F	687 193 673 F	676 936 596 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	1 272 180 239 F	448 344 182 F	443 644 648 F	0 F
Tranche 2002	DP/CT	624 160 005 F	0 F	9 123 076 F	0 F
Tranche 2002	FS	432 498 398 F	0 F	3 905 733 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	2 467 432 832 F	687 193 673 F	686 059 673 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	1 704 678 637 F	448 344 182 F	447 550 381 F	0 F
Tranche 2003	DP/CT	438 749 959 F	0 F	1 134 000 F	0 F
Tranche 2003	FS	303 452 268 F	0 F	793 800 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	2 906 182 790 F	687 193 673 F	687 193 673 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	2 008 130 905 F	448 344 182 F	448 344 181 F	0 F

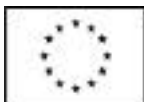
TOTAL DP			687 193 673 F	687 193 673 F	0 F
TOTAL FS			448 344 182 F	448 344 181 F	0 F

Avance de 7% FSE	FS		209 910 897 F	209 910 897 F
------------------	----	--	---------------	---------------

Tranche 2000		% FS	81%	26%
Date eng :	15/12/00	Reste FS à justifier avant 31/12/02	152 467 688 F	600 018 069 F

(sans compter prév. 2003)

		Prévision initiale	Prévision paiements	Déclaré UE	Prév paiements / initial
		1	2	3	4=2/1
Tranche 2000	Pai 2000	410 469 078 F	376 389 987 F	0 F	92%
809 928 966 F	Pai 2001	399 459 888 F	67 254 661 F	0 F	17%
	Pai 2002	0 F	3 905 733 F	0 F	#DIV/0!
	Total	809 928 966 F	447 550 381 F	0 F	55%



Concentration et répartition entre les cinq domaines en 2000 :

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 Mars 2001* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement programmé en 2000 (rattachement de chaque action à un domaine).

	Prévision DOCUP FSE 2000 2006		FSE Programmé en 2000	
	MF	%	MF	%
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	391 MF	13,0%	59,73 MF	13,32%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	796 MF	26,6%	122,49 MF	27,32%
Domaine 3 (23) : Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)	1 578 MF	52,6%	221,82 MF	49,47%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, nouvelles technologies de l'information et de la communication (personnes, entreprises)	190 MF	6,3%	43,21 MF	9,64%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	43 MF	1,4%	1,10 MF	0,24%
	2 999 MF	100%	448,34 MF	100%

* JOCE L63 du 3 mars 2001 - pages 21 à 43



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

A valider sur la base d'éléments de réalisations et non de programmation, cette comparaison illustre néanmoins :

- un respect des prévisions sur les deux premiers domaines,
- un léger retard sur le domaine 3, dû notamment à la méthodologie de répartition par actions programmées qui permet une approche plus fine que lors des prévisions faites dans le cadre de l'analyse du DOCUP : il est ainsi possible de tenir compte de publics particuliers dans une mesure et de les rattacher au domaine 2.
- une avance dans le domaine 4, due d'une part au bon taux de programmation dans le domaine des entreprises, d'autre part au nombre important d'actions dans le domaine des NTIC.
- un gros retard dans le domaine des actions positives pour les femmes, qui devrait se résorber progressivement étant donné les difficultés de démarrage inhérentes à des actions nouvelles et souvent innovantes.



Axe G

Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, " *les interventions financées au titre de cet axe visent à accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part.* "

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour l'axe :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	104,249 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	61 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	16,3 %
Nombre de bénéficiaires :	18 969
Nombre d'heures stagiaires :	4 539 524

La programmation liée à cet axe s'est déroulée quasi conformément aux prévisions (77 MF de prévisions de paiements pour 2000 pour une prévision de 82 MF), mais certains décalages d'actions liés aux retards de conventionnement et de crédits sont à attendre, notamment sur les PLIE.

En 2000 ont été programmés 152,7 MF de dépenses totales au titre de cet axe, dont 104,2 MF de FSE représentant près de 19 000 bénéficiaires et 4,5 millions d'heures stagiaires.

La prévision de dépenses des 104,2 MF de FSE est de 77,1 MF pour 2000 et 27,1 MF pour 2001, qui devraient être intégrés dans les déclarations de dépenses de septembre 2001 et septembre 2002.

RAPPORT ANNUEL 2000

AXE G

Maquette fin.
30/10/00

Engagements CLS
31/12/00

Prév paiements
31/12/00

Déclarés à UE
2000

Tranche 2000	DP/CT	245 329 286 F	152 741 210 F	113 384 833 F	0 F
Tranche 2000	FS	171 729 095 F	104 249 910 F	77 131 178 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	245 329 286 F	152 741 210 F	113 384 833 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	171 729 095 F	104 249 910 F	77 131 178 F	0 F
Tranche 2001	DP/CT	132 616 143 F		39 356 377 F	0 F
Tranche 2001	FS	92 830 181 F		27 118 732 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	377 945 429 F	152 741 210 F	152 741 210 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	264 559 276 F	104 249 910 F	104 249 910 F	0 F

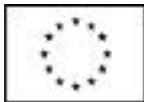
TOTAL DP			152 741 210 F	152 741 210 F	0 F
TOTAL FS			104 249 910 F	104 249 910 F	0 F

Avance de 7% Axe G	FS		44 584 938 F	44 584 938 F
--------------------	----	--	--------------	--------------

Tranche 2000		% FS	87%	26%
Date eng :	15/12/00	Reste FS à justifier avant 31/12/02	22 894 247 F	127 144 157 F

Prévision initiale	Prévision paiements	Déclaré UE	Prév paiements / initial
--------------------	---------------------	------------	--------------------------

Tranche 2000	Pai 2000	82 204 140 F	77 131 178 F	0 F	94%
171 729 095 F	Pai 2001	89 524 955 F	27 118 732 F	0 F	30%
	Pai 2002	0 F		0 F	#DIV/0!
	Total	171 729 095 F	104 249 910 F	0 F	61%



Mesure G1

Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	17,658 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	40%
Taux de FSE par rapport au programme :	11%
Nombre de bénéficiaires :	1 024
Nombre d'heures stagiaires :	516 376

Seules deux sous mesures ont fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi dans le courant de l'année 2000 :

- concernant les chantiers d'insertion de l'ONF, dans leur partie accompagnement des 406 CES et CIA, avec l'objectif de faciliter une insertion durable. Prévu de Mai 2000 à Mai 2001, cet accompagnement est scindé en quatre parties :

• formation des encadrants au tutorat pédagogique	161 heures	68 chefs d'équipe
• orientation des bénéficiaires sous forme de regroupements par équipes	5 regroupements de 8 heures par équipe	406 CES et CIA
• accompagnement individuel sous forme d'entretien et d'appui aux démarches	12 à 24 heures par bénéficiaire	406 CES et CIA
• suivi administratif du dispositif d'accompagnement et suivi à trois mois de la situation des bénéficiaires	Suivi	406 CES et CIA
Le coût total éligible programmé s'élève à 1 530 880 F, dont 1 021 280 F de FSE, représentant de l'ordre de 3 800 F par bénéficiaire CES/CIA pour un an.		

A noter que l'essentiel du projet " chantiers d'insertion ", c'est à dire le cofinancement des postes d'encadrants et du petit matériel liés à des chantiers sur le domaine départemental domanial, a été programmé en 2001, avec effet rétroactif de prise en charge des dépenses au 1er janvier 2000.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

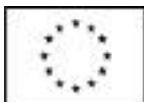
- concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, basées comme le nom l'indique sur des initiatives locales offrant des voies de formation alternatives : le programme 2000, préfinancé par le Conseil Régional, a pu démarrer :

- 37 actions ont été programmées, se déroulant pour certaines jusqu'à la fin de 2001
- concernant 618 bénéficiaires, généralement des jeunes ou du public en difficulté,
- pour un volume d'heures stagiaires prévisionnel supérieur à 516 000 heures.

Le coût total éligible programmé s'élève à 23 766 554 F, dont 16 636 588 F de FSE, représentant un coût de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 30F/heure.

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure G2

Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.

Accompagnement de publics sous contrats aidés.

Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	59,698 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	61 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	17 %
Nombre de bénéficiaires :	4 986
Nombre d'heures stagiaires :	1 519 920

Quatre natures d'actions ont fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi dans le courant de l'année 2000 :

- concernant les actions de préparation à l'insertion, est prévue l'ouverture de 3 CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle Par l'Alternance) dans le sud de l'île. Se déroulant jusqu'à mi 2001, ces trois cycles visent 60 jeunes non diplômés, pour plus de 46 000 heures stagiaires.

Le coût total éligible programmé s'élève à 620 040 F, dont 383 360 F de FSE, représentant un coût de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 20F/heure.

- concernant l'accompagnement de publics sous contrats aidés (CES, CEC, ...), le programme de formation a été fortement perturbé par les retards de signature du DOCUP.

- 3 actions ont été programmées, qui auraient dû se dérouler sur l'année 2000
- concernant 170 bénéficiaires, tous en contrats aidés,
- pour un volume d'heures stagiaires prévisionnel supérieur de 98 800 heures.

Le coût total éligible programmé s'élève à 2 833 600 F, dont 1 628 000 F de FSE, représentant un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 29F/heure.

- concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 7 des 8 PLIE existants dans les programmes 1994 1999 ont pu être reconduits en 2000, malgré les importants problèmes de trésorerie qu'ils connaissent dû au retard de FSE et ayant provoqué un retard de la plupart des actions des Plans : 2 de ces 7 PLIE étant intercommunales, ce sont 12 des 24 communes de l'île qui sont couvertes par un tel dispositif.

Au total, l'objectif est de mettre en parcours d'insertion vers l'emploi 2 125 bénéficiaires, avec un nombre de sorties positives estimé à 905.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Le coût total éligible programmé s'élève à 28 755 220 F, dont 19 572 363 F de FSE, représentant un coût moyen par bénéficiaire de l'ordre de 13 500 F pour une année environ.

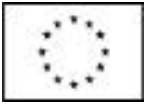
- concernant le programme d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, le programme 2000, préfinancé par le Conseil Régional, a pu démarrer dans les temps:

- 108 actions de type remise à niveau, aide au choix professionnel, Trajet d'accès à l'emploi, redynamisation sociale, préqualification, ... ont été programmées, se déroulant pour certaines jusqu'à la fin de 2001
- pour 2 631 bénéficiaires, généralement des jeunes de 16 à 25 ans,
- avec un volume d'heures stagiaires prévisionnel supérieur à 1 300 000 heures.

Le coût total éligible programmé s'élève à 54 449 027 F, dont 38 114 319 F de FSE, représentant un coût moyen de l'heure stagiaire de l'ordre de 29 F.

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure G3

Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	26,894 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	93%
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	24%
Nombre de bénéficiaires :	12 959
Nombre d'heures stagiaires :	2 503 128

L'intégralité de la mesure a pu être programmée en 2000 s'agissant de dispositifs pour des publics particulièrement défavorisés, avec cependant d'importants retards et des choix stratégiques à faire dans les programmes d'actions.

Concernant la formation de détenus,

- 7 actions ont pu être programmées en milieu carcéral (mais repoussées en 2001 faute de crédits ...), tant en remise à niveau (lutte contre l'illettrisme, mobilisation) qu'en qualification (mécanique, bâtiment).
- pour 192 bénéficiaires, des détenus,
- avec un volume d'heures stagiaires prévisionnel supérieur à 73 000 heures.

Le coût total éligible programmé s'élève à 1 793 408 F, dont 851 200 F de FSE, représentant un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 24 F.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, 2 programmes d'actions annuels ont pu être mis en œuvre :

- le Programme d'Insertion des Travailleurs Handicapés où l'appui du FSE permet de réaliser prestations d'accueil, diagnostic, accompagnement de la formation et en entreprise, appuis ponctuels, ...
- le programme de l'ARPEDA (Association Réunionnais des Parents d'Enfants Déficients Auditifs) auprès des déficients auditifs, centré sur le placement en entreprise et le maintien dans l'emploi.

Chacun de ces programmes concerne environ 100 bénéficiaires.

Le coût total éligible programmé s'élève à 2 907 453 F, dont 1 573 790 F de FSE.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Concernant l'accompagnement scolaire, mesure nouvelle de ce DOCUP visant à mobiliser hors temps scolaire les enfants et leur famille dans une logique de prévention de l'exclusion, ont été programmées :

- 172 actions, le plus souvent localisées dans des quartiers " Politique de la Ville ",
- pour la fin de l'année scolaire 1999/2000 et l'année scolaire 2000/2001,
- concernant 11 791 bénéficiaires, généralement des enfants.

Le coût total éligible programmé s'élève à 16 040 511 F, dont 10 441 208 F de FSE.

Concernant le dispositif de lutte contre l'illettrisme, deux types de dispositif ont été financés :

- d'une part 4 ateliers permanents, théoriquement ouverts pour un an en novembre 2000, dimensionnés pour l'accueil de 458 bénéficiaires et près de 280 000 heures stagiaires. Leur démarrage a été fortement perturbé (repoussé en 2001) par les retards d'agrément du DOCUP,
- d'autre part le programme régional de formation, avec 20 actions cofinancées en 2000 et se déroulant pour partie en 2001, à destination de 318 bénéficiaires pour un nombre d'heures stagiaires total supérieur à 2,1 millions.

Le coût total éligible programmé s'élève à 20 044 517 F, dont 14 027 802 F de FSE, correspondant à un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de 28 F.

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Axe H

Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie

Stratégie (rappel du DOCUP) :

La stratégie d'intervention du FSE au sein de cet axe est d'agir sur l'ensemble du dispositif d'éducation et de formation afin de répondre à la demande tant quantitative que qualitative, dans un double objectif de maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail d'un part et d'améliorer la capacité d'adaptation des publics d'autre part. Cette stratégie conduira également à améliorer le niveau de qualification de la population active.

En pratique, les actions conduites seront toutes centrées sur cette notion de "droit" à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, indépendamment du public, sachant que là encore l'effort le plus important sera porté sur une approche préventive de l'exclusion et du chômage.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	328,383 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	57,4 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	15,5 %
Nombre de bénéficiaires :	17 041
Nombre d'heures stagiaires :	7 189 230
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	85
Effectif des entreprises bénéficiaires :	5 931

La programmation liée à cet axe s'est déroulée quasi conformément aux prévisions (284 MF de prévisions de paiements pour 2000 pour une prévision de 297 MF), mais certains décalages d'actions liés aux retards de conventionnement et de crédits sont à attendre.

En 2000 ont été programmées 508 MF de dépenses totales au titre de cet axe, dont 328 MF de FSE représentant plus de 17 000 bénéficiaires et 7 millions d'heures stagiaires.

La prévision de dépenses des 328 MF de FSE est de 284 MF pour 2000 et 40 MF pour 2001, 4 MF pour 2002 et 2003, qui devraient être intégrés dans les déclarations de dépenses des mois de septembre de l'année suivante.

RAPPORT ANNUEL 2000

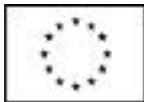
AXE H		Maquette fin. 30/10/00	Engagements CLS 31/12/00	Prév paiements 31/12/00	Déclarés à UE 2000
Tranche 2000	DP/CT	835 172 799 F	508 322 326 F	437 330 489 F	0 F
Tranche 2000	FS	571 693 626 F	328 383 098 F	283 812 834 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	835 172 799 F	508 322 326 F	437 330 489 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	571 693 626 F	328 383 098 F	283 812 834 F	0 F
Tranche 2001	DP/CT	481 462 464 F		60 870 226 F	0 F
Tranche 2001	FS	331 745 484 F		39 972 330 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	1 316 635 263 F	508 322 326 F	498 200 715 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	903 439 111 F	328 383 098 F	323 785 163 F	0 F
Tranche 2002	DP/CT	439 598 169 F		8 987 610 F	0 F
Tranche 2002	FS	303 272 978 F		3 804 133 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	1 756 233 432 F	508 322 326 F	507 188 325 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	1 206 712 089 F	328 383 098 F	327 589 296 F	0 F
Tranche 2003	DP/CT	438 749 959 F		1 134 000 F	0 F
Tranche 2003	FS	303 452 268 F		793 800 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	2 194 983 390 F	508 322 326 F	508 322 325 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	1 510 164 357 F	328 383 098 F	328 383 096 F	0 F

TOTAL DP			508 322 326 F	508 322 325 F	0 F
TOTAL FS			328 383 098 F	328 383 096 F	0 F

Avance de 7% Axe H	FS		148 053 824 F	148 053 824 F
--------------------	----	--	---------------	---------------

Tranche 2000		% FS		83%	26%
Date eng :	15/12/00	Reste FS à justifier avant 31/12/02		95 256 706 F	423 639 802 F

		Prévision initiale	Prévision paiements	Déclaré UE	Prév paiements / initial
					4=2/1
Tranche 2000	Pai 2000	297 186 747 F	283 812 834 F	0 F	95%
571 693 626 F	Pai 2001	274 506 879 F	39 972 330 F	0 F	15%
	Pai 2002	0 F		0 F	#DIV/0!
	Total	571 693 626 F	323 785 163 F	0 F	57%



Mesure H1

Encourager la mobilité éducative et professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de La Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois.
Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique).
Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

Descriptif synthétique :

Prestations de mobilité (billets d'avion, aide à l'installation, ...) des demandeurs d'emploi, des étudiants, des jeunes diplômés et de stagiaires de la formation professionnelle, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	55,944 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	49 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	14 %
Nombre de bénéficiaires :	5 910

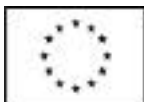
Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de La Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

Au total, ce sont près de 6 000 personnes (dont 1 500 étudiants) qui devraient bénéficier d'au moins une prestation en 2000.

Le coût total éligible programmé s'élève à 84 190 714 F, dont 55 943 500 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H2

Développement du travail féminin et égalité des chances

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.
Formation de conjoints.
Formation à distance.
Formation dans les métiers émergents.
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	1,1 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	10 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	3 %
Nombre de bénéficiaires :	134
Nombre d'heures stagiaires :	79 325

La majorité des actions cofinancées par cette mesure au titre de l'année 2000 consiste en formations :

- principalement destinées à des femmes : formations destinées à des conjoints d'artisans, formations particulières destinées aux femmes (secrétaire polyvalente technicien comptable)
- avec obligation de mixité dans le cas de formations d'initiative locale dans les métiers émergents (production multimedia, marketing téléphonique).

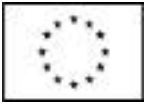
8 actions de formation ont été programmées, se déroulant pour certaines sur l'année 2001. Elles concernent 134 bénéficiaires, très majoritairement des femmes, pour un volume d'heures stagiaires légèrement inférieur à 80 000.

L'intervention du FSE a également servi à la mise en place d'un forum sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les 27, 28 et 29 novembre 2000 : ce forum a permis de faire le point sur cette thématique à la Réunion, de diffuser les initiatives ayant eu lieu et les opportunités offertes dans le cadre des programmes 2000 2006. Plus de 200 personnes ont participé à ce forum, avec une dernière journée destinée à sensibiliser le grand public, en partenariat avec les media de l'île.

Le coût total éligible programmé sur la mesure s'élève à 2 073 786 F, dont 1 098 000 F de FSE (173 600 F de FSE pour le forum pour un coût total éligible de 248 000 F) pour un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de 28 F.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H3

Recherche et développement des filières éducatives supérieures

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

Descriptif synthétique :

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	18,134 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	45 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	12 %
Nombre de bénéficiaires :	733
Nombre d'heures stagiaires :	146 998

Seulement deux sous mesures ont pu être mises en œuvre en 2000 :

- actions de formation d'une part dans le cas du programme de formation 2000 de l'IRTS, avec un programme de formations dans les domaines socio éducatifs et du développement local pour 593 stagiaires et un volume d'heures stagiaires de 147 000 heures environ.

Le coût total éligible programmé sur la sous mesure s'élève à 14 284 542 F, dont 9 183 233 F de FSE.

- bourses régionales de troisième cycle, afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études de haut niveau et leur offrir un éventail diversifié de formations tout en servant le rayonnement de La Réunion au plan national et international.

Ont été attribuées dans ce cadre en 2000

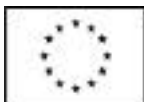
- 100 bourses de DEA et DESS, allocations annuelles de 25 000 F, accordées à des étudiants combinant critères sociaux et de mérite,
- 40 bourses de formation doctorale, allocation de 6 000 F par mois pouvant aller jusqu'à 36 mois, accordées exclusivement sur critères scientifiques et académiques. A noter que chaque année 20 nouvelles bourses sont attribuées : les 40 bourses de 2000 correspondent aux 20 bourses de la session 2000 et à la continuation de 20 bourses de bénéficiaires des années précédentes.

Le coût total éligible programmé sur la sous mesure s'élève à 12 787 000 F, dont 8 950 900 F de FSE.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H4

Développement des compétences dans les entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.
Faciliter la création et le maintien d'emplois.
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.
Aides à la formation des salariés.
Prime Régionale à l'Emploi.
Plan Animation Emploi.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	13,224 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	50 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	17 %
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	85
Nombre d'individus bénéficiaires :	5 931

Concernant l'aide au conseil pour le passage aux 35 heures, le DOCUP 2000 2006 a permis de financer (financement alternatif sur crédits Etat) 365 journées de consultants dans 71 entreprises représentant un effectif supérieur à 4 000 salariés.
A également été financé l'animation régionale de ce dispositif dans le cadre de l'antenne régionale de l'ANACT.

Le coût total éligible programmé sur la sous mesure s'élève à 2 407 500 F entièrement financés par l'Etat : l'équilibre avec le FSE sera reconstitué les années suivantes.
A noter que le coût médian de l'aide au conseil par entreprise s'élève à 27 500 F, équivalant à 5 journées de conseil.

Concernant la prise en charge des Congés Individuels de Formation, l'année 2000 est marquée par l'élargissement à un deuxième OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) si l'on compare à la précédente période de programmation. Ce sont ainsi 76 salariés ou anciens salariés qui ont pu voir se concrétiser leur projet de formation.

Le coût total éligible programmé en 2000 sur la sous mesure s'élève à 7 267 642 F, dont 5 087 349 F de FSE, représentant un coût moyen de 95 000 F par Congé.

Une seule entreprise, employant 48 salariés, a été cofinancée dans le cadre d'un FNE Entreprise : l'objet est de maintenir les effectifs en mettant en place un plan de formation ciblé sur les aspects organisation, communication, acquisition de nouvelles compétences.

Le coût total éligible programmé en 2000 sur la sous mesure s'élève à 618 123 F, dont 216 343 F de FSE.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Le dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation) a connu un vif succès en 2000 avec 13 plans pluriannuels de formation programmés pour autant d'entreprises (5 constituent le prolongement de plans débutés dans le DOCUP précédent). Ce sont plus de 1 600 salariés qui pourront ainsi être formés.

Cependant, l'application stricte des modalités du régime d'aide EDDF ont conduit plusieurs entreprises à renoncer à leur plan, estimant la subvention trop peu incitative par rapport à la période de programmation précédente.

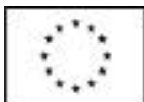
Le coût total éligible programmé en 2000 sur la sous mesure s'élève néanmoins à 21 457 362 F, dont 6 032 105 F de FSE, ceci en prenant en compte l'intégralité des plans et non la seule année civile 2000.

Concernant la formation à l'intérieur des petites entreprises artisanales, un dispositif a été monté en 1998 et se poursuit sur la période : il inclut formation sur site avec un conseiller professionnel et formation en centre sur des thèmes communs à plusieurs entreprises. 140 personnes sont concernées chaque année - pour environ 115 000 heures stagiaires - dans les domaines maçonnerie gros œuvre, menuiserie bâtiment, maçonnerie réhabilitation, mécanique auto, agro-alimentaire.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 2 698 439 F, dont 1 888 907 F de FSE, pour un coût moyen de l'heure stagiaire de l'ordre de 96 F justifié par le caractère individualisé et sur site de la formation.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H5 Accompagnement des mutations sectorielles

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emploi qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne. Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural ,agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	73,2 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	69 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	20 %
Nombre de bénéficiaires :	3 306
Nombre d'heures stagiaires :	2 654 343

En 2000, 165 actions de formation ont été programmées dans le cadre de l'accompagnement des mutations sectorielles, préfinancées pour la plupart par le Conseil Régional.

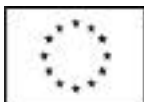
Filière par filière, les principaux indicateurs de la programmation en 2000 sont les suivants :

Filières de formation	Nb de formations	Nb de stagiaires	Nb d'heures stag.	Coût moyen heure stag. centre
Métiers de l'image et nouvelles technologies	6	77	175 400	46 F
BTP, automobile transport, maintenance	4	80	83 120	46 F
Formation en milieu rural	16	528	166 515	33 F
Agriculture / Pêche / Environnement	72	1261	609 808	33 F
Artisanat	12	137	39 060	37 F
Tourisme	6	112	178 248	46 F
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	26	643	701 508	32 F
Animation, sport	18	388	573 332	30 F
BTP (hors contrat objectif), industrie	5	80	127 352	50 F
Total	165	3 306	2 654 343	

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 108 825 274 F, dont 73 193 306 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure H6

Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage

Filières d'apprentissage

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	48,769 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	51 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	15 %
Nombre de bénéficiaires :	3 639
Nombre d'heures stagiaires :	1 634 034

En 2000, 4 filières d'apprentissage ont été programmées dans les divers centres de formation d'apprentis de l'île. Ce programme a pu se dérouler conformément aux prévisions, sur l'année civile 2000 vu le préfinancement du FSE par le Conseil Régional.

A noter que les modules préparatoires à l'apprentissage de l'année 2000 n'ont été programmés qu'en 2001 ce qui fait qu'ils n'apparaissent pas dans ce rapport bien que concernant des dépenses liées à l'année civile 2000.

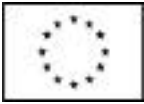
Filières d'apprentissage	Nb de stagiaires	Nb d'heures stag.	Coût moyen heure stag.*
Apprentissage hôtellerie restauration	250	176 912	36 F
Apprentissage commerce et services	569	336 041	18 F
Apprentissage artisanat	2 499	950 025	44 F
Apprentissage agricole	321	171 056	38 F
Total	3 639	1 634 034	

* Base de calcul : dépenses cofinancées hors recettes d'apprentissage très variables selon les programmes

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 69 670 351 F, dont 48 769 245 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H7

Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.
Valider les compétences professionnelles.
Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées.
Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

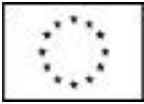
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	81,819 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	69 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	17 %
Nombre de bénéficiaires :	2 049
Nombre d'heures stagiaires :	1 581 175

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, ont été programmés en 2000 :

- l'activité de formation de l'AFPAR, répartie sur 4 sites (St André, St Paul, St Denis et St Pierre) et offrant une palette de spécialité de formations dans les principaux domaines suivants : tertiaire administratif et informatique, maintenance informatique, réseaux, bâtiment, bois, métiers de bouche, ...
Sont ainsi cofinancées 1 300 000 heures stagiaires, à un coût moyen de 52 F de l'heure en centre.
- la mise en place d'un Espace Ressource Emploi sur chaque site, ayant pour objectif d'aider à la définition de cibles d'emploi privilégiés, à la préparation et à la réalisation de périodes d'emploi en entreprises, à la demande de recherche d'emploi, l'accompagnement individuel vers l'emploi et le soutien renforcé dans l'emploi.
Sont prévues pour 2000 750 prestations de ce type, à un à un coût unitaire de l'ordre de 1400 F.
- la mission conseil orientation, qui se décompose en 4 types de prestations :

Type de prestations	Volume prévu en 2000	Coût unitaire estimé
Diagnostic des besoins	4 000	650 F
Appui à la construction et validation d'un parcours de formation	7 590	2 300 F
Suivi bénéficiaire en formation	1 500	800 F
Accompagnement vers et dans l'emploi	210	1 400 F



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

- les missions hébergement et restauration, objet d'un schéma directeur visant à rénover et optimiser les moyens en personnel et infrastructures liées à cette activité.

	Volume prévu en 2000	Coût unitaire estimé
Hébergement	35 000 nuitées	33,14 F
Restauration	95 122 repas	41 F

Le coût total éligible programmé en 2000 pour la Formation Professionnelle des Adultes, y compris la rémunération des stagiaires, s'élève à 112 619 301 F, dont 78 833 511 F de FSE.

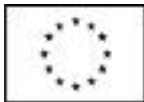
Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, deux types d'actions ont été programmées en 2000 :

- les SIFE individuels, prescrits par l'ANPE dans le cadre des entretiens " nouveau départ ", à destination de plus de 1100 demandeurs d'emploi. La formation pourra avoir lieu sous forme de SIFE court (40 à 430 heures, à 20 F de l'heure en moyenne) ou de SIFE long (430 à 1200 heures, à 26 F de l'heure en moyenne). Globalement le nombre d'heures stagiaires prévu est supérieur à 200 000 heures stagiaires.
- 9 SIFE collectifs destinés à une remise à niveau et/ou à un rapprochement de la vie active, à destination de 177 demandeurs d'emploi longue durée, correspondant à un volume de l'ordre de 81 000 heures stagiaires à un coût moyen de 30 F de l'heure en centre, entièrement pris en charge par l'Etat en 2000 (financement alternatif).

Le coût total éligible programmé en 2000 pour la réinsertion des demandeurs d'emploi s'élève à 6 387 660 F, dont 2 985 000 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure H8

Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	36,2 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	62 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	14 %
Nombre de bénéficiaires :	1 270
Nombre d'heures stagiaires :	1 093 355

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a pour objectif de permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de jeunes volontaires. Ces jeunes peuvent suivre :

- des filières diplômantes : Brevets Professionnels Agricoles, Certificat de Formation Professionnelle de conducteur d'engins TP, Certificats d'Aptitude Professionnelle dans le domaine de la maintenance, de l'automobile, de la sécurité, ...
- des filières qualifiantes : 1^{ère} année de Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Attestation de Formation Professionnelle dans de nombreux domaines (maçon carreleur, peintre en bâtiment, carreleur, ...), conducteurs de transport, ...
- auxquelles s'ajoutent des stages courts liés à la lutte contre l'illettrisme, au secourisme, à la conduite automobile et à la bureautique.

En 2000, ce sont plus de 360 000 heures stagiaires qui ont été programmées à destination de 636 jeunes, généralement en situation d'échec social et scolaire, sortis du système scolaire sans diplôme.

Le coût total éligible programmé en 2000 pour le RSMA s'élève à 50 876 882 F, dont 28 360 000 F de FSE, pour un coût moyen de l'heure stagiaire de l'ordre de 80 F (comprenant l'hébergement et la restauration).

Concernant la réalisation du CAP maritime de matelot par l'Ecole d'Apprentissage Maritime, 55 stagiaires se répartissent entre les deux années du CAP pour un volume d'heures stagiaire prévisionnel de 58 000 heures environ. A noter l'excellent taux de réussite aux examens en 2000 (100% d'admis) et l'excellent taux de placement des bénéficiaires suite à la formation.

Le coût total éligible programmé en 2000 pour l'EAM s'élève à 3 165 000 F, dont 2 100 000 F de FSE, pour un coût moyen de l'heure stagiaire de l'ordre de 55 F.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de La Réunion ont mis en œuvre leur programme de formation dans le domaines agricole et rural, à destination de 378 jeunes. Sont cofinancées des formations diplômantes de niveau IV et V - CAPA, BEPA, BTA, BAC Pro - pour un volume d'heures stagiaires en 2000 évalué à plus de 566 000 heures.

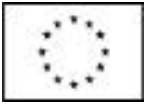
Centré sur les dépenses de personnel, le coût total éligible programmé en 2000 pour les MFR s'élève à 6 410 540 F, dont 3 942 400 F de FSE, pour un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 40 F.

Un important dispositif pluriannuel de formation des emplois jeunes a également été programmé en 2000 par un des collèges de l'Ile. 11 formations ont été prévues à destination de 201 emplois jeunes de l'éducation nationale, représentant près de 110 000 heures stagiaires (sur 3 ans) dans des domaines variés : animation, éducation spécialisée, informatique et nouvelles technologies, création d'entreprise, ...

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 2 582 210 F, dont 1 799 298 F de FSE, pour un coût moyen de l'heure stagiaire en centre de l'ordre de 24 F.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Axe I

Développer les politiques d'accompagnement et d'innovation pédagogique

Stratégie (rappel du DOCUP) :

Nouveaux métiers, nouveaux outils, nouvelles compétences, nouveaux publics, exigence de qualité et d'efficacité imposent un effort constant dans le domaine de l'accompagnement et de l'ingénierie, que permettra l'intervention du FSE.

Concrètement, cet axe contient l'ensemble des actions ne bénéficiant qu'indirectement aux publics cibles mais pourtant indispensables au fonctionnement efficace du système :

- actions en faveur des individus, le plus souvent en graves difficultés d'insertion, avec la promotion de mesures d'accompagnement socio-pédagogiques comme le soutien au dispositif TRACE, l'accompagnement des emplois jeunes, ...
- actions en faveur des entreprises ou des structures d'insertion, PME et PMI, généralement TPE en phase de création ou de croissance avec l'exemple de services de soutien spécifiques comme ceux de l'ARVISE, de l'ADIE, ...
- actions en faveur des systèmes que ce soit pour le développement et l'amélioration de la formation professionnelle, en particulier grâce au TICE, la modernisation des services de l'emploi, le développement des systèmes de prévision des tendances de l'emploi et des besoins en qualification avec un organisme comme l'OREF, etc.

Seront également développées au sein de cet axe :

- la mesure d'assistance technique propre au FSE;
- ainsi que la subvention globale relevant de l'article 4.2 du règlement n°1262/1999 destinée à des publics spécifiques créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	15,711 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	23,6 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	6,4 %
Nombre de bénéficiaires :	4 605
Nombre d'heures stagiaires :	390 750
Nombre de bénéficiaires ultimes (subv. globale) :	0

La programmation liée à cet axe, le plus petit des axes cofinancés par le FSE, est très inférieure aux prévisions (15 MF de prévisions de paiements pour 2000 pour une prévision de 31 MF), pour plusieurs raisons liées à l'absence de crédits : non seulement décalage de la programmation (actions réalisées mais non encore programmées le 31/12/00), mais aussi décalage de la réalisation des actions (certains programmes 2000 ont débuté en ... 2001).

Qui plus est, s'agissant dans certains cas d'actions innovantes et/ou nouvelles, celles-ci ont connu un retard en 2000, les moyens humains étant plutôt concentrés sur un bon démarrage du programme et la mise en place des procédures.

En 2000 ont été programmées 26 MF de dépenses totales au titre de cet axe, dont 15,7 MF de FSE représentant près de 4 600 bénéficiaires et 400 000 heures stagiaires.

La prévision de dépenses des 15,7 MF de FSE est de 15,4 MF pour 2000 et 0,3 MF pour 2001 et 2002, qui devraient être intégrés dans les déclarations de dépenses de septembre 2001 et septembre 2002 et 2003.

RAPPORT ANNUEL 2000

AXE I

Maquette fin.
30/10/00

Engagements CLS
31/12/00

Prév paiements
31/12/00

Déclarés à UE
2000

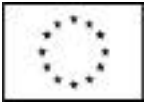
Tranche 2000	DP/CT	94 914 299 F	26 130 137 F	25 776 537 F	0 F
Tranche 2000	FS	66 506 245 F	15 711 175 F	15 445 975 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	94 914 299 F	26 130 137 F	25 776 537 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	66 506 245 F	15 711 175 F	15 445 975 F	0 F
Tranche 2001	DP/CT	53 777 836 F		218 133 F	0 F
Tranche 2001	FS	37 675 608 F		163 600 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	148 692 135 F	26 130 137 F	25 994 671 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	104 181 852 F	15 711 175 F	15 609 575 F	0 F
Tranche 2002	DP/CT	51 945 693 F		135 467 F	0 F
Tranche 2002	FS	36 395 239 F		101 600 F	0 F
Cumul depuis 2000	DP/CT	200 637 828 F	26 130 137 F	26 130 137 F	0 F
Cumul depuis 2000	FS	140 577 092 F	15 711 175 F	15 711 175 F	0 F

TOTAL DP			26 130 137 F	26 130 137 F	0 F
TOTAL FS			15 711 175 F	15 711 175 F	0 F

Avance de 7% Axe I	FS			17 272 135 F	17 272 135 F
--------------------	----	--	--	--------------	--------------

Tranche 2000		% FS		50%	26%
Date eng :	15/12/00	Reste FS à justifier avant 31/12/02		33 522 934 F	49 234 110 F

		Prévision initiale	Prévision paiements	Déclaré UE	Prév paiements / initial 4=2/1
Tranche 2000	Pai 2000	31 078 191 F	15 445 975 F	0 F	50%
66 506 245 F	Pai 2001	35 428 054 F	163 600 F	0 F	0%
	Pai 2002	0 F		0 F	#DIV/0!
	Total	66 506 245 F	15 609 575 F	0 F	23%



Mesure I1

Développer l'esprit d'entreprise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique et les publics en difficulté.
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Eléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	3,794 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	26 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	7 %
Nombre de bénéficiaires :	2 000 environ

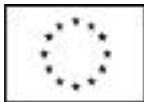
En 2000, ont été programmés uniquement les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise. L'action de ces 4 organismes répartis sur l'ensemble de l'Ile se décompose en plusieurs phases :

- accueil des porteurs de projets,
- montage du projet de création d'entreprise,
- financement du projet (Réunion Entreprendre et l'ADIE gèrent un fonds de crédit),
- suivi post création.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 8 730 212 F, dont 3 794 048 F de FSE.

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure I2

Actions sur les systèmes et dispositifs

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes ".

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place de centres de ressources " femmes agents de l'égalité des chances " et politique de la ville.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE programmé en 2000	3,263 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	10 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	3 %
Nombre de programmes d'actions :	3

En 2000 n'a pu être programmée qu'une faible partie de la mesure (une partie des actions 2000 a été programmée en 2001), principalement dans le cadre d'appui aux structures d'accueil et de formation.

A été cofinancée une partie du programme d'activités du CARIF OREF notamment dans les domaines suivants :

- développement et amélioration des dispositifs d'accueil et d'orientation : animation des missions locales, mission d'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion, portage administratif, animation et pilotage du centre interinstitutionnel de bilans de compétences
- amélioration et développement de la connaissance de l'offre de formation, amélioration des dispositifs de formation : portage d'une partie et organisation du programme régional de formation de formateurs (finalement différée en 2001), publications du CARIF, production d'outils d'analyse et d'aide à la décision par l'OREF,
- amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme par le portage d'une mission permanente d'appui technique aux acteurs concernés à travers le CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Lutte contre l'Illettrisme).

A noter que la structure a frôlé le redressement judiciaire en 2000 vu la non disponibilité des crédits FSE ayant bloqué l'engagement de la contrepartie Etat ...



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Une partie du programme d'actions de l'ARVISE concernant l'amélioration des conditions de travail a également été cofinancée. Les principaux axes du programme 2000 concernent l'impact de la réduction du temps de travail sur les organismes de formation, anticipation des besoins en compétences, aide à l'élaboration de contrats d'objectifs, ...

Le réseau d'accueil du dispositif TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) a également été renforcé avec l'aide du FSE : 6 équivalents temps pleins ont été financés pendant 4 mois durant l'année 2000 : ces personnes, recrutées depuis novembre 1998, avait en charge le suivi d'un groupe cible de 330 jeunes pendant 18 mois.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 5 081 862 F, dont 3 263 303 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure I3 Innovation, individualisation et TICE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'Ile grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.
Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.
Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	8,151 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	53 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	15 %
Nombre de bénéficiaires :	2 605
Volume d'heures stagiaires :	390 750

Concernant la mise en œuvre des APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée), cinq organismes ont été agréés en 2000 pour déployer ces ateliers dans l'ensemble de l'Ile. Ce dispositif individualisé, permettant à chacun de construire son programme de travail en fonction de ses objectifs propres, est dimensionné en 2000 pour plus de 2 600 bénéficiaires, représentant environ 390 000 heures stagiaires, le parcours moyen étant établi à 150 heures par stagiaire.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 10 939 600 F, dont 7 657 720 F de FSE, avec un coût de l'heure stagiaire plafonné à 28 F.

Concernant l'animation de RESINTER pour la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE), le plan d'activités 2000 s'articule principalement autour de trois axes :

- assurer l'accompagnement technico pédagogique des organismes porteurs de projets, l'animation régionale en matière de Formation à distance (FAD) et TICE, ainsi qu'une veille technologique, ...
- assurer la continuité du service par rapport à ce qui était assuré à ce jour, accompagner le déploiement de nouveaux sites, ...
- mettre en place un site d'accès à l'offre de formation professionnelle et notamment la formation à distance, permettre aux organismes qui le souhaitent d'utiliser la plate forme matérielle de RESINTER.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 704 863 F, dont 493 404 F de FSE.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure I4 Assistance technique FSE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	0,503 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	38 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	11 %
Nombre d'actions programmées :	3

En dehors des frais liés aux missions des gestionnaires, 3 actions ont été cofinancées dans le cadre de l'assistance technique en 2000.

- une formation de 3 jours sur la nouvelle programmation, à destination d'une vingtaine d'agents amenés à travailler sur le FEOGA ;
- un séminaire sur le lien éducation emploi dans les Régions Ultrapériphériques, avec plus de deux cent participants et une large participation de personnes des autres RUP.
- le financement d'un logiciel spécifique de suivi des PLIE (Conception, licence, installation, maintenance) avec un partenariat entre administrations et représentants des PLIE de La Réunion.

Le coût total éligible programmé en 2000 s'élève à 673 600 F, dont 502 700 F de FSE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure I5

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir le développement local.

Descriptif synthétique :

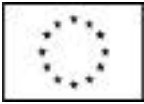
Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.
Exemple du dispositif EDEN.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FSE en 2000	0 MF
Taux de FSE par rapport à 2000 :	0 %
Taux de FSE par rapport au programme 2000 2006 :	0 %
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0

Pour l'année 2000, la subvention globale n'a pas été mise en œuvre vu les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), choisi pour être géré en subvention globale.

Qui plus est, l'indisponibilité de crédits FSE en 2000 rendait de toute façon impossible la mise en œuvre de ce principe de gestion, sans risquer de mettre en péril l'organisme intermédiaire.



2.2.3 Avancement et exécution financière FEOGA

Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 1 969 MF (soit 300 Meuros) ce qui représente 20% environ du montant du programme.

Les deux axes de gestion ont intégré les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

Ainsi, la stratégie d'aménagement du milieu rural, de développement et de modernisation de la filière agricole se décline en deux axes :

- Axe J Aménagement et développement rural durable
- Axe K Structures d'exploitations et productions agricoles

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural sont actuellement en cours de définition car ils dépendent des modalités de mise en œuvre des dérogations au règlement développement rural.

Analyse synthétique de l'année 2000

Indicateurs clés pour le FEOGA

Date d'engagement par l'UE de la tranche annuelle 2000	5 décembre 2000
Montant FEOGA versé par l'UE à l'Etat membre en 2000	7% acompte / 137,8MF
Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2000	0
Montant FEOGA certifié par la Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2000	0
Montant FEOGA programmé en 2000	68,235 MF
Taux de FEOGA programmé par rapport au FEOGA prévu en 2000	22%
Taux de FEOGA programmé par rapport au FEOGA prévu au programme 2000-2006	3%
Nombre de dossiers/projets programmés	2 780
Nombre d'hectares aménagés/replantés programmés	3 852



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 RAPPORT ANNUEL 2000

L'approbation tardive du DOCUP a perturbé le déroulement de l'année 2000. En effet, vu l'absence des crédits FEOGA, le principal moyen utilisé pour pouvoir tout de même démarrer les actions et ne pas pénaliser le monde agricole a été le recours au préfinancement de la part FEOGA par les collectivités locales, seule méthode susceptible d'assurer à la fois un démarrage des opérations sur le terrain et une consommation effective des crédits FEOGA dans la perspective du dégageant d'office.

Malgré ces efforts, les perspectives de programmation pour 2000 sont en retrait par rapport aux hypothèses prises en compte lors de l'élaboration du DOCUP étant entendu que le taux de programmation de 22% ne prend pas en compte les dossiers relevant de l'année 2000 et programmés par le Comité Local de Suivi dans le courant du premier semestre 2001. Au-delà des délais de retard dans l'approbation du DOCUP, ce taux de programmation s'explique aussi par la non programmation des opérations forestières à ce jour, par un certain attentisme dans la mise en oeuvre de certains projets d'investissement privés dans l'attente de l'adoption des dérogations au règlement développement rural. Enfin certains projets d'infrastructures (réseaux d'irrigation par exemple) et certains dispositifs nouveaux (CTE par exemple) connaissent un démarrage difficile.

Bien entendu, aucune déclaration de dépenses n'a été réalisée en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre...) et l'arrivée encore plus tardive des crédits.

La question se pose d'ailleurs d'un engagement et d'un versement aussi tardifs des crédits : le dégageant d'office démarrant au 1^{er} janvier de l'année d'engagement par l'Union Européenne de la tranche annuelle, la région de l'île de la Réunion avait intérêt à ce que la tranche annuelle soit engagée par l'Union Européenne début janvier 2001, comme pour deux des autres DOM, plutôt que fin décembre 2000...

Par rapport à la première échéance du dégageant d'office fin Décembre 2002, les perspectives devraient être tout juste satisfaisantes grâce à la comptabilisation de l'acompte de 7% versé par l'Union Européenne.

Mais les difficultés évoquées précédemment conduisent à identifier un risque élevé de dégageant d'office au 31 Décembre 2003 si les différents partenaires de la programmation (communautaires, nationaux et locaux) ne se mobilisent pas, chacun pour leur part, dès cette année pour faciliter la mise en oeuvre des différents projets et dispositifs pris en compte au moment de la négociation du DOCUP.

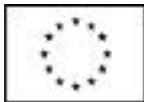
PROGRAMMÉ FEOGA PENDANT L'ANNÉE 2000

TRANCHÉ 2000		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	PRIVES
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
Axe J	FEOGA	246,26	30%	73,07	30%	218,07	29%	63,12	29%	131,20	29%	4,05	21,63	0,00	9,95
Mesure J1	Aménager le territoire rural	107,77	55%	59,10	55%	89,55	56%	50,00	56%	55,62	56%	0,00	18,90	0,00	9,10
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	62,68	0%	0,00	0%	61,19	0%	0,00	0%	36,71	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	40,20	35%	13,97	35%	31,72	41%	13,12	41%	17,48	36%	4,05	2,73	0,00	0,85
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	35,61	0%	0,00	0%	35,61	0%	0,00	0%	21,38	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe K	FEOGA	499,23	17%	86,92	17%	290,13	16%	47,63	16%	175,82	18%	7,39	9,44	0,00	39,29
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	23,11	0%	0,00	0%	23,11	0%	0,00	0%	13,87	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	103,64	51%	53,30	51%	54,52	52%	28,60	52%	36,43	53%	6,92	2,46	0,00	24,70
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	184,03	9%	17,31	9%	110,12	7%	7,25	7%	62,07	7%	0,18	2,72	0,00	10,07
Mesure K4	Appui technique agricole	26,07	17%	4,39	17%	20,86	17%	3,48	17%	12,52	16%	0,00	1,47	0,00	0,91
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	81,59	6%	6,01	7%	32,93	7%	2,39	7%	22,18	8%	0,29	0,43	0,00	3,62
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	55,16	11%	5,92	11%	34,55	17%	5,92	17%	20,73	17%	0,00	2,37	0,00	0,00
Mesure K7	Développer une agriculture durable	25,62	0%	0,00	0%	14,06	0%	0,00	0%	8,04	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
TOUS AXES FEOGA		745,49	21%	159,99	21%	508,20	22%	110,75	22%	307,01	22%	11,44	31,08	0,00	49,24

Situation Indicative

TOTAL DOCUP		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	PREVUS	ENGAGÉ COMM.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	PRIVES
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
Axe J	FEOGA	1844,41	4%	73,07	4%	1696,76	4%	63,12	4%	1016,86	4%	4,05	21,63	0,00	9,95
Mesure J1	Aménager le territoire rural	543,07	11%	59,10	11%	459,50	11%	50,00	11%	284,36	11%	0,00	18,90	0,00	9,10
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	816,84	0%	0,00	0%	807,25	0%	0,00	0%	484,35	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	258,19	5%	13,97	5%	203,70	6%	13,12	6%	112,29	6%	4,05	2,73	0,00	0,85
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	226,31	0%	0,00	0%	226,31	0%	0,00	0%	135,86	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe K	FEOGA	2693,05	3%	86,92	3%	1573,16	3%	47,63	3%	952,40	3%	7,39	9,44	0,00	39,29
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	125,46	0%	0,00	0%	125,46	0%	0,00	0%	75,28	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	562,69	9%	53,30	9%	295,99	10%	28,60	10%	197,75	10%	6,92	2,46	0,00	24,70
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	1002,11	2%	17,31	2%	599,90	1%	7,25	1%	338,23	1%	0,18	2,72	0,00	10,07
Mesure K4	Appui technique agricole	141,54	3%	4,39	3%	113,24	3%	3,48	3%	67,95	3%	0,00	1,47	0,00	0,91
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	442,06	1%	6,01	1%	177,93	1%	2,39	1%	119,90	1%	0,29	0,43	0,00	3,62
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	307,11	2%	5,92	2%	192,13	3%	5,92	3%	115,27	3%	0,00	2,37	0,00	0,00
Mesure K7	Développer une agriculture durable	112,10	0%	0,00	0%	68,52	0%	0,00	0%	38,02	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
TOUS AXES FEOGA		4537,46	4%	159,99	4%	3269,92	3%	110,75	3%	1969,27	3%	11,44	31,08	0,00	49,24

Situation Indicative



Axe J

Aménagement et développement rural durable

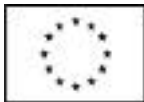
Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui est déclinée dans l'axe J et qui prend en compte trois dimensions importantes :

- l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
- l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
- la gestion durable des espaces forestiers.

Eléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	37,436 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	29%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	4%
Nombre de dossiers/projets	896
Nombre d'hectares aménagés	2 452



Mesure J1 Aménager le territoire rural

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remembre les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

Descriptif synthétique :

Mise en place d'actions d'améliorations et d'aménagement foncier, de remembrement, de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat.

Reconquête et mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées, notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

Eléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	31,100 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	56%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	11%
Nombre d'hectares aménagés	2 452
Nombre de dossiers	874

Plusieurs projets d'améliorations foncières ont été financés grâce à cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des productions de diversification à travers :

- des actions d'amélioration foncière dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière

dans ce cadre, 402 dossiers ont été programmés au 31 décembre 2000 correspondant à un nombre d'hectares aménagés de 788ha.

- des actions d'amélioration foncière sur terre en friche

59 dossiers étaient concernés à la fin de l'année, correspondant à un nombre d'hectares aménagés de 142ha.

- des actions d'amélioration foncière dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts

dans ce cadre, 159 dossiers ont été programmés, correspondant à un nombre d'hectares aménagés de 256ha.

- des actions d'amélioration foncière en accompagnement des stratégies de diversification agricole

98 dossiers ont été programmés au 31 décembre, correspondant à un nombre d'hectares aménagés de 209 ha.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

- des actions d'amélioration foncière dans les terroirs SAFER

156 dossiers ont été concernés, correspondant à un nombre d'hectare aménagés de 1 057 ha.

Le taux de programmation peut être considéré comme conforme aux prévisions dans la mesure où certains programmes 2000 relevant de cette mesure ont été programmés après le 31 Décembre 2000.

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure J2

Poursuivre la maîtrise de l'eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

Descriptif synthétique :

Mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Aucune opération n'a été programmée au titre de cette mesure au 31 Décembre 2000 en raison notamment de retards dans la mise en œuvre de certains projets de réseaux d'irrigation (réseaux mixtes notamment). Cependant certaines opérations effectuées au cours de l'année 2000 seront validés par le comité de programmation dans le courant de l'année 2001.



Mesure J3

Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles ;
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	6,336 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	36%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	6%
Nombre d'emplois créés / confortés	25
Nombre de projets	22

Au 31 Décembre 2000, les actions programmées s'inscrivaient dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts à travers deux grands types d'actions :

Des actions de soutien direct à des projets privés comme :

- le soutien à trois projets de valorisation des produits agroalimentaires locaux qui se déclinent en 1 projet d'investissement dans une entreprise viticole, 1 projet d'étude et de travaux dans une miellerie. 13 emplois ont été ainsi confortés.

- le développement de micro- projets :

12 actions ont été agréées : 11 portent sur des investissements matériels pour la mise en place d'ateliers d'élevage de volailles et un sur un investissement matériel pour la mise en place d'une serre. 12 emplois ont donc pu être créés ou confortés.

-la conduite de quatre programmes de diversification agricole : deux portent sur des plantations de cépage et deux autres concernent la participation d'agriculteurs à des salons.

Des actions d'accompagnement comme :

-la conduite de programmes d'expérimentation dans les Hauts : 1 programme du CIRAD a été agréé sur le développement de nouvelles cultures.

-les programmes de mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'appui technique, d'animation géographique et d'assistance méthodologique.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Eléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure J4

Gérer la forêt de manière multi fonctionnelle et durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

Descriptif synthétique :

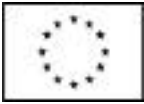
Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêt contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Aucune opération n'a pu être programmée en 2000, au titre de la présente mesure dans la mesure où une grande partie de sa mise en œuvre est liée à l'adoption des dérogations au règlement développement rural, adoption qui n'était pas encore intervenue au 31 Décembre 2000. Afin d'anticiper un risque de dégageant d'office, le programme a été entièrement préfinancé par les cofinanceurs publics nationaux dans l'attente de l'adoption des dérogations au règlement développement rural.

Cependant certaines opérations effectuées au cours de l'année 2000 seront validées par le comité de programmation dans le courant de l'année 2001.



Axe K

Structures d'exploitations et productions agricoles

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La stratégie du FEOGA dans cet axe vise, dans un contexte général de maintien de l'activité agricole, à soutenir à la fois le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification.

Ce développement des productions agricoles passe aussi par la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	30,799 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	17%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	3%
Nombre de dossiers/projets	1884
Nombre d'hectares replantés	1400



Mesure K1

Améliorer les structures d'exploitation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs et à agrandir de petites structures.
Poursuivre la modernisation des exploitations agricoles et redresser celles, viables, qui connaissent des difficultés.

Descriptif synthétique :

Mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Aucune opération n'a été engagée en 2000, au titre de la présente mesure ce qui s'explique en grande partie par la nature des dispositifs (dispositifs à gestion nationale pour lesquels la programmation interviendra en Comité courant 2001).



Mesure K2

Moderniser la filière canne- sucre- rhum

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en oeuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	19,217 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	53%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	10%
Nombre d'hectares replantés primés par an	1400

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en 4 orientations :

- l'appui aux groupements de planteurs : 2 programmes portant sur l'aide au renouvellement des souches à la plantation de canne ont été soutenus, afin d'inciter les agriculteurs à renouveler leurs plants âgés ou dégradés. Au 31 décembre, 1010 dossiers ont été programmés dans le cadre de cette mesure.

- les programmes d'expérimentation variétale

Le programme 2000 du CERF visant à développer l'expérimentation variétale, la création de variétés adaptées aux spécificités régionales et l'expérimentation de la canne dans les Hauts, a bénéficié du soutien du FEOGA (près de 2 600 variétés concernées).

- le soutien aux investissements matériels de la filière canne-sucre-rhum.

- l'équipement en stations météo : 19 stations météo ont été financées dans l'optique de renforcer la couverture existante et d'apporter des conseils adaptés aux agriculteurs (prévision de tonnage de production, gestion de l'irrigation...).

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure K3

Consolider les filières de diversification

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

Descriptif synthétique :

Soutien aux actions d'investissements liées :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation.

Incitation à l'organisation des filières.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	4,347 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	7%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	1%
Nombre de dossiers soutenus /an	146

En 2000, cette mesure a permis de soutenir les filières de diversifications agricoles à travers les programmes suivants :

- Plantation de vergers : 1 programme 2000

Ce dispositif d'aide a pour objectif de relancer et de consolider le secteur arboricole. 95 dossiers ont été programmés dans ce cadre au 31 décembre 2000.

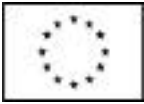
- Programme sectoriel fruits et légumes : le programme 2000 a concerné l'amélioration des semences d'oignons à la Réunion.

- Investissement horticole : le programme 2000 a pour objet de faciliter l'implantation d'exploitations horticoles. 51 dossiers ont été programmés.

Le très faible taux de programmation de cette mesure s'explique par le ralentissement dans la maturation de certains projets dans l'attente des dérogations du règlement développement rural, ralentissement de la programmation qui pourra se révéler fortement préjudiciable dans la perspective du dégageant d'office.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure K4

Appui technique agricole

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Favoriser et accompagner l'installation de jeunes agriculteurs, ainsi que la pérennisation des exploitations en place et la création d'activités nouvelles en maintenant un taux d'encadrement technique suffisant.

Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multifonctionnel et promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

Descriptif synthétique :

Soutien aux actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

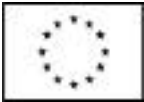
Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	2,010 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	16%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	3%
Nombre de dossiers	1

Au 31 décembre 2000, au titre de cette mesure un programme SAFER a été programmé afin de permettre l'installation des agriculteurs sur des lots SAFER. Le niveau de programmation au 31 Décembre 2001 n'est cependant significatif dans la mesure où la quasi-totalité des programmes relevant de cette mesure ont été agréés par le Comité Local de Suivi dans le courant du premier semestre 2001.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure K5

Consolider la filière agro- alimentaire et bois

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois, en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

Descriptif synthétique :

Modernisation des centres de réception de la canne à sucre (CTICS, plates-formes des usines...)
Financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles et forestiers.

Développer la filière bois et réaliser des expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	1,676 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	8%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	1%
Nombre de dossiers	2

Au 31 décembre 2000, au titre de cette mesure, 2 programmes de stockage et de conditionnement ont été soutenus :

- l'un dans le domaine animal : mise en place d'un tunnel de croûtage pour le steak haché.
- l'autre dans le domaine végétal : création d'une unité de stockage au froid.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure K6

Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Augmenter les productions agricoles dans diverses filières (fruits et légumes, canne à sucre, élevage...), créer des productions à forte valeur ajoutée, améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

Descriptif synthétique :

Conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisées autour de pôles de compétences homogènes, afin de développer et de consolider des systèmes de productions existants ou nouveaux adaptés au milieu tropical et aux différents micro climats de l'île.

Création de pôles de compétences en agro-alimentaire, en agriculture durable et en protection des plantes.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé au 31/12/2000
Montant FEOGA en 2000	3,549 MF
Taux de FEOGA par rapport à 2000	17%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	3%
Nombre total de personnes impliqués dans la mise en oeuvre de projets expérimentaux	6
Nombre d'essais	39

Cette mesure a permis de soutenir :

- les travaux de centres techniques : le programme 2000 sur l'expérimentation légumière fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR.

Le projet comporte pour les deux centres des actions de recherche et d'expérimentation (test culturaux et variétaux).

- un centre d'expérimentation : le programme 2000 Antenne 4 sur la mise en place d'une structure de concertation technique, économique et environnementale, sur la première zone opérationnelle du périmètre irrigué du littoral Ouest.

Ce projet a été constitué dans l'optique de maintenir et revitaliser l'activité agricole dans ce secteur, d'aménager rationnellement ce territoire et le développer dans le cadre d'une Agriculture raisonnée et durable.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure K7

Développer une agriculture durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

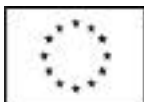
Réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol, par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées.
Développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie, ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides et fongicides.

Descriptif synthétique :

Réalisation d'un ensemble d'investissements en matière de collecte et de traitement de déchets carnés.
Maîtrise des effluents d'élevages.
Actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Aucune opération n'a été engagée, en 2000, au titre de la présente mesure, plusieurs sous mesures étant concernés par les dérogations au règlement développement rural, le retard de programmation généré devant s'apprécier notamment au regard des risques de dégageant d'office.



2.2.4 Avancement et exécution financière IFOP

Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

Le sous-axe IFOP (sous-axe F Développement de la filière pêche et de l'aquaculture inclus dans l'axe A) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Cependant, force est de constater les difficultés d'adaptation de la Politique Commune de la Pêche (PCP) au contexte local de la pêche. Les objectifs en matière d'encadrement des flottilles, dont les négociations devraient débuter en 2001 permettront de définir la politique appliquée à la flottille réunionnaise à partir de 2002. Celle-ci se traduira notamment par des actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

Analyse synthétique de l'année 2000

Indicateurs clés pour l'IFOP:

Date d'engagement par l'UE de la tranche annuelle 2000	13 décembre 2000
Montant d'IFOP versé par l'UE à l'Etat Membre en 2000	7% acompte / 7,1MF
Montant d'IFOP reçu à La Réunion en 2000	0
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2000	0
Montant d'IFOP programmé en 2000	4,453 MF
Taux d'IFOP programmé par rapport à l'IFOP prévu en 2000	31 %
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	4 %
Nombre de navires programmés (POP IV)	8
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	8

Vu l'absence de crédits IFOP, deux moyens ont été utilisés pour pouvoir tout de même démarrer les actions et ne pas pénaliser une filière en cours de structuration :

- le préfinancement des actions par les collectivités locales, notamment le Conseil Général
- la pré-programmation en comité sous réserve d'adoption des régimes d'aides correspondants

Malgré cet effort des différents partenaires, la totalité du programme 2000 n'a pu être programmée : par rapport aux prévisions ayant servi de base à l'élaboration du DOCUP, environ 10 MF n'ont pas été programmés au 31 décembre 2000, sachant que certaines opérations s'étant déroulées en 2000 ont été programmées durant le premier semestre 2001.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Bien entendu, aucune déclaration de dépenses n'a été réalisée en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...) et l'arrivée encore plus tardive des crédits : aucun crédit arrivé en région en 2000, ceux-ci ayant été versés à l'Etat Membre par la Commission Européenne le 20 décembre 2000.

La question se pose d'ailleurs d'un engagement et d'un versement aussi tardifs des crédits : le dégagement d'office démarrant au 1er janvier de l'année d'engagement de la tranche annuelle, la région de l'Ile de La Réunion avait intérêt à ce que la tranche annuelle soit engagée début janvier 2001, comme deux des autres DOM, plutôt que fin décembre 2000 ...

Par rapport à la consommation de la tranche 2000 et à un éventuel dégagement d'office fin 2002, la situation est tout juste satisfaisante en comptabilisant le versement de l'acompte de 7%.

PROGRAMMÉ IFOP PENDANT L'ANNÉE 2000

TRANCHÉ 2000		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM. %	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM. Montant	%	
IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	34,17	12,943	38%	
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	1,00	0,000	0%	
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	12,00	2,845	24%	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,00	0,000	#DIV/0!	
Mesure F4	Équipement des ports de pêche	3,02	0,000	0%	
Mesure F5	Transformation et commercialisation	4,67	7,507	161%	
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	1,44	0,450	31%	
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	8,63	2,141	25%	
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture marine	3,40	0,000	0%	

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVÉS	
						ETAT	COLL. LOC. AUTRES PUB.		
21,00	7,148	34%	14,51	4,454	31%	1,999	0,594	0,102	5,794
1,00	0,000	0%	0,70	0,000	0%	0,000	0,000	0,000	0,000
4,80	1,138	24%	4,08	0,967	24%	0,100	0,071	0,000	1,707
0,00	0,000	#DIV/0!	0,00	0,000	#DIV/0!	0,000	0,000	0,000	0,000
2,27	0,000	0%	1,21	0,000	0%	0,000	0,000	0,000	0,000
2,45	3,753	153%	1,22	1,877	154%	1,877	0,000	0,000	3,753
1,14	0,399	35%	0,57	0,202	35%	0,000	0,095	0,102	0,051
7,33	1,858	25%	5,74	1,407	25%	0,022	0,429	0,000	0,283
2,01	0,000	0%	0,98	0,000	0%	0,000	0,000	0,000	0,000

Situation indicative

TOTAL DOCUP		MILLIONS DE FRANCS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM. %	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM. Montant	%	
IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	241,71	12,943	5%	
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	9,98	0,000	0%	
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	24,01	2,845	12%	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	88,93	0,000	0%	
Mesure F4	Équipement des ports de pêche	10,97	0,000	0%	
Mesure F5	Transformation et commercialisation	16,99	7,507	44%	
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	10,51	0,450	4%	
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	55,02	2,141	4%	
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture marine	25,29	0,000	0%	

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVÉS	
						ETAT	COLL. LOC. AUTRES PUB.		
142,55	7,148	5%	102,25	4,45	4%	2,00	0,59	0,10	5,79
9,98	0,000	0%	7,01	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
9,60	1,138	12%	8,16	0,97	12%	0,10	0,07	0,00	1,71
35,57	0,000	0%	30,23	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
8,23	0,000	0%	4,39	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
8,89	3,753	42%	4,44	1,88	42%	1,88	0,00	0,00	3,75
8,36	0,399	5%	4,18	0,20	5%	0,00	0,09	0,10	0,05
47,01	1,858	4%	36,50	1,41	4%	0,02	0,43	0,00	0,28
14,92	0,000	0%	7,33	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation indicative



Mesure F1
Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

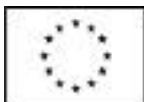
Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

Descriptif synthétique :

Installation, modernisation et expérimentation d'éléments fixes ou mobiles destinés à protéger et développer la ressource.
Suivi de ces opérations.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure.



Mesure F2

Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider, moderniser et développer à La Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Construction, modernisation et renouvellement, adaptation et équipement des navires de pêche dans le respect des objectifs en matière d'encadrement des flottilles.

En termes de construction, dans l'attente des négociations sur les objectifs en matière d'encadrement des flottilles, les financements et les indicateurs ne concernent que le POP IV et s'arrêtent donc fin 2001, pour être révisés à cette date.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant IFOP en 2000	0,967 MF
Taux d'IFOP par rapport à 2000	24 %
Taux d'IFOP par rapport au programme 2000 -2006	12 %
Nombre de navires programmés (POP IV)	8

Au titre de la présente mesure, la construction de 8 navires dont un de plus de 12 mètres a été programmée au 31 Décembre 2000 sous réserve de l'approbation des régimes d'aides par la Commission qui n'étaient toujours pas approuvés fin 2000.

Il convient de rappeler qu'en termes de construction, dans l'attente des négociations sur les objectifs en matière d'encadrement des flottilles, les financements et les indicateurs ne concernent que le POP IV.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure F3
Autre mesure liée à la flotte 2002 - 2006

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et développer à La Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les objectifs en matière d'encadrement des flottilles dont les négociations débiteront en 2001 permettront de définir la politique appliquée à la flottille réunionnaise à partir de 2002. Celle-ci se traduira notamment par des actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

Dans l'attente de l'aboutissement des négociations, il est constitué une réserve sur l'IFOP de 30,24 millions de francs de fonds structurels. En l'état actuel, cette mesure ne comporte donc aucun indicateur.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure puisqu'il s'agit de la poursuite de la mesure F2 sur le POP V à intervenir.



Mesure F4 Équipement des ports de pêche

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports de pêche.

Descriptif synthétique :

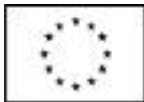
Équipement de manutention, de stationnement, d'avitaillement des navires, de déchargement et de stockage des produits.

Acquisition et installation de pontons, grues, treuils.

Équipement d'intérêt collectif de fourniture en carburant, eau, glace, stockage, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure. Par ailleurs, le régime d'aide concernant cette mesure n'avait pas toujours été agréé à la fin de l'année 2000.



Mesure F5

Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

Descriptif synthétique :

Soutien aux investissements permettant l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture : conditionnement, réfrigération, nettoyage, manipulation, unités de transformation, mise aux normes des ateliers de vente et de transformation, conditionnement, expédition, ...

Soutien à l'acquisition d'équipements normalisés par les professionnels.

Équipements nécessaires à la transformation et à la commercialisation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant IFOP en 2000	1,876 MF
Taux d'IFOP par rapport à 2000	154 %
Taux d'IFOP par rapport au programme 2000 -2006	42 %
Nombre de projets programmés	1

L'opération programmée au titre de l'année 2000 (sous réserve d'adoption du régime d'aide) vise à créer une unité de triage – transformation - conditionnement de légines et permettra la création de 1 à 10 emplois. Il est à noter le bon niveau de programmation de cette mesure.

Par ailleurs, le régime d'aide concernant cette mesure n'avait pas toujours été agréé à la fin de l'année 2000.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure F6

Promotion des produits et recherche de nouveaux débouchés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux faire connaître les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Positionner les produits de la pêche et de l'aquaculture et le savoir faire réunionnais sur le marché local et à l'export.

Descriptif synthétique :

Soutien des démarches de la profession en matière de qualité et de fraîcheur.

Campagnes de promotion et d'éducation des consommateurs et acheteurs.

Actions liées au positionnement des produits.

Actions liées au développement de la qualité.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

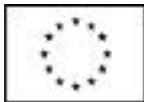
Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant IFOP en 2000	0,202 MF
Taux d'IFOP par rapport à 2000	35 %
Taux d'IFOP par rapport au programme 2000 -2006	5 %
Nombre de projets programmés	2

Une sous-mesure aura fait l'objet en 2000 d'opérations programmées et aura permis au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) d'être présent à 2 salons:

- Salon Nautiq'halle 2000 ;
- SIA 2000.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...).



Mesure F7

Actions innovatrices, Assistance Technique et actions mises en œuvre par les professionnels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

En matière de pêche et d'aquaculture, les actions de cette mesure visent:

- la meilleure connaissance du milieu et de la ressource ;
- la maîtrise de nouvelles techniques et technologies et le soutien à l'innovation technologique ;
- l'accompagnement de la profession dans sa structuration et son développement ;
- l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Descriptif synthétique :

Principales actions soutenues:

- collecte et analyse des données statistiques ;
- évaluation de l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur l'environnement et la ressource ;
- diversification et amélioration des techniques et diversification des zones de pêche ;
- actions collectives de services tels des appuis techniques, des formations-actions, des missions et études ;
- favoriser un partenariat public-privé afin de mettre en place des actions collectives d'information et de sensibilisation aux outils existants ou de créer des centres de gestion pour les pêcheurs ou des structures collectives d'avitaillement, de régulation du marché et de distribution des produits...;
- aide à la profession par de l'assistance diverse telle que du conseil juridique, l'aide au démarrage de structures collectives, l'ingénierie financière...;
- mise en place de projets pilotes et d'actions innovatrices.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé au 31/12/2000
Montant IFOP en 2000	1,407 MF
Taux d'IFOP par rapport à 2000	25 %
Taux d'IFOP par rapport au programme 2000 -2006	4 %
Nombre de projets soutenus	5

Les projets soutenus au 31 Décembre 2000 sont de trois ordres:

* Au titre des études, on peut citer:

- Suivi de la qualité sanitaire des produits liés au risque de la ciguatera ;
- Programme de lutte contre la prédation des mammifères marins.

* Dans le cadre de la création d'une plate-forme technique en aquaculture, le projet pilote de réalisation d'une structure d'aquaculture marine a été programmé.

* Enfin au titre de l'assistance technique, 2 programmes d'encadrement des professionnels conduits par des assistants techniques ont été soutenus.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2000 :

Impossibilité de transmettre une déclaration de dépenses en 2000 vu la date tardive d'agrément du DOCUP (30 octobre pour une date limite de dépôt des déclarations de dépenses fixée au 31 octobre ...)



Mesure F8
Mieux exploiter et valoriser le potentiel
de la production aquacole locale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

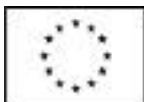
Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.
Conforter l'appareil productif existant.
Encourager la mise en commun de moyens pour professionnaliser la filière.

Descriptif synthétique :

Dispositifs adaptés d'aide au conseil et à l'investissement.
Poursuite de l'installation de petits producteurs dans les Hauts.
Création d'un outil commun de première mise en marché.

Éléments de programmation pour l'année civile 2000 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2000 au titre de la présente mesure. Par ailleurs, le régime d'aide concernant cette mesure n'avait pas toujours été agréé à la fin de l'année 2000.



3. Indicateurs sur la réserve de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et de l'affectation éventuelle de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
 - indicateurs de gestion,
 - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, validés dans le cadre du Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

Concernant la quantification des indicateurs chaque année, elle résulte normalement des éléments saisis dans PRESAGE, non opérationnel dans les DOM en 2000. **Au 31/12/2000**, la plupart des actions n'ayant pas démarré officiellement, aucune quantification des indicateurs de réalisation, de suivi ou de résultat n'a pu être effectuée de manière formelle, sur la base des engagements juridiques ou des paiements effectués. A contrario, certaines actions ont pu démarrer sans avoir pu être programmées en 2000 faute de crédits disponibles.

Néanmoins, il a semblé intéressant de quantifier certains de ces indicateurs pour l'année 2000, sur la base des données liées à la programmation effectuée cette année là, afin de déterminer de premières tendances.

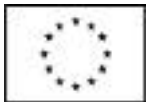
	Valeur cible à mi parcours	Programmé au 31/12/ 2000
Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées	300	70
Aide aux entreprises : Investissements soutenus	200 MF	
Aménagement du territoire : Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	20 km
Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	0
Environnement : capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	
Education : capacité d'accueil créée ou renovée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	0
Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	40 000 bénéficiaires
Ressources humaines : Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	12 millions d'heures stagiaires
Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés	Attente décision sur dérogations	Attente décision sur dérogations
Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	Attente décision sur dérogations	Attente décision sur dérogations
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	Mesure spécifique en 2003



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Dans le cas des ressources humaines, l'avancement apparemment satisfaisant doit être relativisé :

- d'une part par des doubles comptes de bénéficiaires (exemple de la mobilité où une même personne peut recevoir plusieurs prestations),
- d'autre part par le fait qu'ont été programmés en 2000 des actions se déroulant sur plusieurs années civiles : les heures stagiaires programmées en 2000 sont des heures stagiaires réalisées non seulement en 2000 mais aussi en 2001, voire dans quelques cas 2002.



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2000 :

Ces dispositions se rapportent exclusivement à l'année 2000.

4.1 Actions de suivi et d'évaluation, actions de contrôle financier ⁵

4.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, deux séries d'actions ont été menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales :

1) *Dispositions prises en 2000, relatives à la définition et à l'harmonisation du système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :*

- Transmission officielle le 29/06/2000 d'une note concernant la gestion et le contrôle des opérations cofinancées par les fonds structurels, aux services de la Commission, DG REGIO, à l'attention de Monsieur Brian Gray
- Définition de documents standards à intégrer dans les DOCUP , en particulier, vérification de l'additionnalité, indicateurs de la réserve de performance.
- Transmission aux autorités régionales d'un projet de convention-type "subvention globale" (cf. infra point 6)

2) *Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région*

- Les dispositions prises concernent principalement la mise en place et le déploiement du logiciel unique de suivi PRESAGE.

Les actions menées en 2000 sont les suivantes :

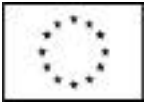
- Démarrage du déploiement en octobre 2000
- Formations de formateurs régionaux en mai 2000 à La Réunion
- Préparation du dispositif de recrutement d'animateurs coordonnateurs
- Travail de conception de développement du logiciel et construction du réseau régional.

- Elles concernent également les moyens mis en œuvre pour renforcer les moyens humains permettant de répondre aux obligations communautaires en matière de contrôle et d'évaluation.

- Enfin, des dispositions ont été prises pour simplifier les circuits financiers et accélérer l'acheminement des crédits, en particulier pour le FEDER : délégation initiale de 5 points des 7% de l'acompte de l'intervention. La réserve nationale permettra d'anticiper l'arrivée des crédits de Bruxelles pour les demandes de paiements intermédiaires. (cf. guide de gestion du FEDER).

Dans le cas du FSE, la circulaire objectif 3 s'applique dans ces principes à l'objectif 1 dans l'attente d'une circulaire spécifique.

⁵ : correspond aux points " 4.5.1 actions de suivi et d'évaluation " et " 4.5.2 actions de contrôle financier " du document de travail de la Commission.



4.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

• Formalisation des procédures

Les travaux sur la formalisation des procédures se sont inscrits dans la continuité des acquis de la période précédente en ce qui concerne les circuits locaux de programmation, de suivi et de contrôle. Dès le premier semestre 2000, des groupes de travail thématiques ont été constitués afin de réfléchir dans une approche plurifonds à l'harmonisation des procédures de gestion (circuits, pièces....) par grand type d'intervention :

- infrastructures et équipements,
- aides aux entreprises,
- programmes d'actions,
- aides individuelles préfinancées dans le domaine agricole,
- actions de formation,
- actions d'accompagnement et d'insertion.

Ces travaux ont donné lieu à des productions (circuits, projets de rapport-type...) qui doivent faire l'objet d'une synthèse et d'une agrégation pour constituer l'armature du projet de livre des procédures. La priorité a été cependant accordée à la reprise des travaux de programmation en se fondant sur les circuits existants de programmation.

C'est ainsi que les acteurs locaux ont procédé à la déclinaison des mesures du Complément de Programmation validé dès le Comité de Juillet 2001. Cette déclinaison s'est traduite sous la forme de cadres d'intervention qui explicitent les modalités d'intervention opérationnelles des sous-mesures du DOCUP.

A titre indicatif, au 31 Décembre 2000, plus de 160 cadres d'intervention sur un total d'environ 300 sous-mesures avaient déjà fait l'approbation par le Comité Local de Suivi avec la distribution suivante par fonds :

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP
Cadres d'intervention agréés au 31 Décembre 2000	54	42	65	2

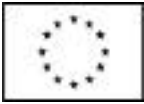
• Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Dès le début de la nouvelle période de programmation, les partenaires de la programmation ont souhaité mettre en place un programme d'information et de formation des acteurs afin de diffuser largement le contenu du DOCUP et du Complément de programmation ainsi que les conditions de gestion du nouveau programme.

C'est ainsi que plusieurs sessions de formation ont été mises en place à destination de deux groupes cibles principaux : les services gestionnaires de fonds structurels et quelques maîtres d'ouvrage potentiels.

Le calendrier des sessions organisées au 31 Décembre 2000 s'établissait comme suit :

Dates	Intitulé	Public
Juillet 2000	Formation sur la gestion des programmes communautaires et l'instruction des projets	Cadres DDE



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Septembre 2000	Présentation du Docup et du Complément de programmation – mesures liées aux communes	Représentants des communes et communautés de communes
Septembre 2000	Présentation du Docup et du Complément de programmation	Acteurs de la Politique de la Ville
Octobre 2000	Séminaire FEOGA	Services gestionnaires des mesures cofinancées par le FEOGA
Novembre 2000	Séminaire de l'Association Réunionnaise des Maîtres d'Ouvrage Sociaux (ARMOS)	Représentants de Sociétés d'économie mixte
Novembre 2000	Formation sur la gestion des programmes communautaires et l'instruction des projets	Services gestionnaires des mesures cofinancées par le FSE
Décembre 2000	Formation sur la gestion des programmes communautaires et l'instruction des projets	Services gestionnaires des mesures cofinancées par le FEDER

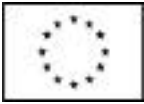
Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions similaires organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction.

• **Organisation des services et identification des fonctions**

Au cours de l'année 2000, les autorités locales ont procédé à la désignation des différents services instructeurs pour chacune des sous-mesures opérationnelles du DOCUP. Cette répartition s'est faite en tenant compte des prescriptions nationales en la matière (instruction confiée aux services de l'Etat à l'exception de quelques sous-mesures instruites par la Région) et des domaines de compétences des différents services concernés.

Les missions des différents acteurs de la programmation sont rappelés dans le tableau suivant :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation ou adaptation du Complément de programmation - Examen des critères de sélection des opérations - Evaluation de la mise en œuvre - Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution - Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none"> - Agrément des actions et des modalités d'intervention - Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme - Suivi de la programmation - Mise en œuvre des évaluations



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Services instructeurs	- Accueil des porteurs de projets - Instruction des demandes de concours - Gestion par objectif des mesures - Suivi des phases d'engagement - Certification technique et liquidation - Suivi financier et contrôle
Cellules de gestion administrative et comptable	- Réalisation des engagements et mandatements - Appels de fonds auprès de la Commission
Agile - Cellule Europe Réunion	- Secrétariat des comités de suivi - Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord - Animation de la gestion des programmes - Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation

Dans cette perspective, la signature le 22 Octobre 2000 de la convention cadre prorogant sur la période 2000-2006 l'AGILE a conforté le rôle de la cellule Europe Réunion tripartite en lui confiant un rôle central dans le monitoring du programme autour de 8 missions principales :

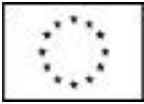
- appui à la gestion et au suivi des programmes,
- appui à la gestion et au suivi des projets,
- gestion de mesures d'assistance technique
- conduite d'actions d'animation, de coordination, d'information et de formation liées à la mise en œuvre de programmes,
- animation du programme informatique,
- suivi et évaluation,
- actions d'information et de publicité des intervention,
- appui à la mise en œuvre des contrôles.

Enfin, dans le cadre du renforcement des ressources affectées à la gestion des programmes communautaires décidé au niveau national, une convention établie en 2000 entre la Préfecture et la Trésorerie Générale a permis de contractualiser l'appui de la Trésorerie Générale à l'autorité de gestion sur les problématiques de l'évaluation et du suivi de lé dépense publique.

• Description du système de gestion et de contrôle de fonds

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, la Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système d'évaluation permanent : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) ont conduit à la mise en place d'un système de pilotage permanent fondé sur une collecte régulière de données.

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et reprises dans la circulaire nationale du 12 mai 1998. Même si l'activité de contrôle en 2000 a exclusivement concerné des dossiers de la période 94-99, l'architecture du système de contrôle reste la même :

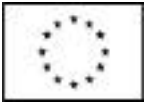
Nature du contrôle	Acteurs
Contrôles intervenant avant la liquidation des dossiers	
Contrôle de service fait	Service instructeur
Sur-contrôle	Préfecture
Contrôles intervenant après la liquidation des dossier dits « contrôles de 5% »	
Contrôle approfondi	Service instructeur ou service instructeur-Préfecture
Contrôle conjoint	Préfecture-Trésorerie générale

Dans le cas particulier du FSE, tous les contrôles intervenant après la liquidation des dossiers sont assurés par le Service Régional de Contrôle.

Sur le plan de la mise en œuvre opérationnelle, le processus du contrôle se traduit schématiquement par :

- la définition d'un échantillon de contrôle ;
- l'établissement d'un programme de contrôle validé par l'autorité de gestion ;
- la mise en œuvre du programme de contrôle et l'identification, après procédure contradictoire, des corrections à prendre tant au niveau des dossiers contrôlés que du système de gestion ;
- l'alimentation d'un tableau de bord des contrôles transmis trimestriellement aux autorités nationales.

Ce processus est piloté à travers un Comité de suivi présidé par le Secrétaire Général aux Affaires Economiques et Régionales qui s'appuie notamment sur une cellule spécialisée de la Préfecture chargée du suivi des contrôles et du contrôle conjoint.



4.2 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes transversaux à l'ensemble de l'Objectif 1 France, ils concernent :

- les retards pris pour l'approbation des DOCUP et pour l'examen des demandes de dérogations structurelles et agricoles,
- les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'examen des notifications de certains régimes d'aide par la Commission.

A titre d'exemple, le régime d'aide sur les zones d'activités ou la pêche n'étaient toujours pas approuvés fin 2000, bloquant la réalisation de certains projets.

Un régime d'aide sur les NTIC restait également en cours de discussion, malgré les priorités en ce domaine tant de la Commission Européenne que des partenaires régionaux.

- les difficultés liées aux contraintes du POP IV en matière de pêche.

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du DOCUP Réunion ont plusieurs origines :

- le retard d'agrément du DOCUP

L'agrément tardif du DOCUP le 30 Octobre 2000, soit plus de 10 mois après la déclaration de recevabilité par la Commission, a provoqué des conséquences graves :

- sur le plan financier : aucun crédit communautaire n'a été reçu à la Réunion ce qui signifie pour les bénéficiaires de concours communautaires soit un préfinancement intégral des fonds européens (ou de bénéficier d'un préfinancement), soit un renoncement partiel ou total aux programmes soutenus. Ce sont les dispositifs de formation et d'insertion soutenus par le FSE qui ont été le plus concernés par cette problématique ;
- sur le plan de la programmation : malgré un effort d'anticipation, les projets initiés relevant de 2000 n'ont pas pu être tous programmés au 31 Décembre 2000 avec comme corollaire un effet d'accumulation en 2001 où il faudra que les services traitent à la fois les retards de la programmation 2000 et la programmation 2001 ;
- sur le plan de la mobilisation des acteurs : les incertitudes liées aux délais d'approbation du DOCUP ont généré un attentisme notamment au niveau des investisseurs privés.

A moyen terme, ces délais auront aussi une répercussion sur la mise en œuvre du plan de contrôle 2000-2006.

- L'inadéquation de certaines règles communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, il s'agit en premier lieu des blocages liés aux dispositions restrictives du règlement développement rural relatives, d'une part, aux subventions aux exploitations agricoles et activités de transformation des produits agricoles et d'autre part aux interventions dans le domaine forestier. Ces points ont été sources de délais supplémentaires dans la phase de négociation et ont freiné le démarrage de la programmation FEOGA en 2000.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 RAPPORT ANNUEL 2000

Sur un autre plan, toujours au niveau communautaire, les contraintes du POP IV et les incertitudes liées à la négociation du POP V ne permettent pas d'envisager avec sérénité et dans une perspective de continuité les dispositifs d'aide en faveur de l'activité de pêche.

Sur le plan national, les nouvelles modalités de gestion du FSE discutées en 2000 constituent une source de préoccupation pour les acteurs locaux et aussi dans les autres DOM. En effet, une application des nouvelles modalités de gestion financière envisagées rendait impossible une utilisation optimale des crédits octroyés au programme même si le Conseil Régional, principal cofinanceur en matière de FSE, acceptait un portage financier du préfinancement sur une longue période. De ce fait, des incertitudes importantes subsistent au niveau des réalisations effectives du programme FSE 2000.

Ces nouvelles règles du jeu définies par les autorités nationales pénalisent d'autant plus la Réunion qu'une partie de la stratégie financière du DOCUP consistait à miser sur une forte consommation du FSE, fonds dont les réalisations sur le plan financier ont été satisfaisantes sur les programmes 94-99.

- L'absence de synchronisation entre l'adoption du DOCUP et celle des régimes d'aides

A l'exception des régimes d'aides cofinancés par le FEOGA pour lesquels l'insertion dans le DOCUP valait notification, les régimes d'aide cofinancés par les autres fonds ont fait l'objet d'une procédure spécifique de notification à la Commission disjointe de celle de la transmission du DOCUP. Ainsi, à la date d'approbation du DOCUP, déjà tardive, de nombreux régimes d'aides n'étaient toujours agréés par la Commission rendant ainsi quasi-impossible toute communication lisible vers les entreprises potentiellement bénéficiaires.

- Le retard dans le déploiement de Presage

Le déploiement technique national de Presage coïncidait au plan local avec la mobilisation des acteurs locaux sur le rattrapage de la programmation 2000. Ce déploiement ne s'est cependant pas accompagné des mesures d'accompagnement nécessaires relevant des autorités nationales ce qui se traduisait fin 2000 par une absence de lisibilité sur :

- les modalités précises de connexion de la cellule Agile ;
- les modalités de mise en place d'une mission d'animation et de coordination régionale ;
- les solutions de connexion proposées aux collectivités locales.

Ce retard va générer un travail important de rattrapage de données et il ne permettait pas à l'échéance du 31 Décembre 2001 de disposer d'une base de suivi informatisé de la programmation.



— les Difficultés de mise en œuvre rencontrées sur le FSE

a) *Difficultés sur le plan national*

D'importantes difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre des nouvelles procédures de gestion du FSE. En octobre 2000 est parue la circulaire sur la gestion du FSE dans l'objectif 3 (France métropolitaine), applicable "dans ses principes" dans les régions objectif 1, dans l'attente d'une circulaire objectif 1.

Dès le mois de novembre et jusqu'à maintenant, ont été soulevés de nombreux problèmes liés à l'application de cette circulaire, sans que les propositions faites n'aient été, jusqu'à maintenant prises en compte. Quatre principaux problèmes peuvent être soulignés concernant :

— l'engagement juridique et comptable : les nouvelles modalités prévoient simultanément l'engagement juridique et comptable de la totalité de la convention, sur la base des crédits disponibles. En l'absence de crédits FSE, tout engagement est donc impossible. Or, la circulaire précise que l'on ne peut programmer un projet qu'à condition de pouvoir l'engager rapidement ... Un strict respect de cette dernière condition aurait conduit les gestionnaires locaux à bloquer la programmation FSE en 2000 ce qui est inconcevable pour des dispositifs annuels se rapportant le plus souvent à du fonctionnement, et avec un FSE représentant environ 40% des montants de la commande publique de formation (contre une part infime au niveau national).

— la possibilité de passer des conventions cadre, notamment avec les conseils régionaux : alors que cette possibilité existe dans l'objectif 3, les administrations centrales souhaitent obliger les Conseils Régionaux à fonctionner en subvention globale dans le cadre des objectifs 1 et 2. Toujours est-il qu'en 2000, cela s'est traduit pas un conseil régional préfinançant de l'ordre de 250 MF de FSE sans base juridique lui assurant le remboursement.

D'une façon générale est posé le problème de convention cadre avec tous les organismes intermédiaires (OPCA, PLIE, ANPE, CAF, ...).

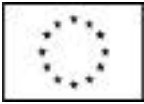
— la possibilité d'avances aux organismes : la position de base de la circulaire est de supprimer toute avance sauf cas exceptionnels liés aux difficultés de trésorerie, ou cas dérogatoires (de plus en plus nombreux ...). Il a été demandé d'inverser cette position, étant donné :

- le poids du FSE dans l'objectif 1 (taux de cofinancement de 70% de FSE contre un maximum de 50% dans l'objectif 3)
- la nature des opérateurs et actions cofinancés par le FSE : actions de fonctionnement avec des opérateurs qui sont les mêmes chaque année. Le système actuel fait porter l'avance de FSE par des opérateurs qui n'en ont pas (ou plus) la possibilité par eux-mêmes, les frais financiers générés par ces portages financiers étant qui plus est inéligibles.
- le nombre important de dérogations accordées sur l'objectif 3 qui montre que la règle n'est pas applicable dans la pratique.

— l'extension du principe de rétroactivité, rendu obligatoire par l'absence de crédits

- tant au niveau de la programmation et du conventionnement (actions 2000 programmées et conventionnées en 2001),
- qu'au niveau du démarrage des actions au premier janvier avec un dossier complet parvenu ultérieurement : une bonne instruction dépend souvent des données de réalisation de l'année précédente disponible au cours du premier semestre de l'année suivante.

Ce dernier point sur la rétroactivité serait en cours de déblocage.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Plusieurs propositions ont été faites pour résoudre ces problèmes :

modalités d'engagement	Passage en gestion de type Autorisation de Programmes /Crédits de Paiements (AP/CP) et, dans l'attente, remise en place du système 1994 1999. Par ailleurs , un préfinancement généralisé du FSE pourrait être envisagé, par les Collectivités comme elles le font déjà <u>et</u> par l'Etat (via Caisse des Dépôts et Consignations comme envisagé sur l'objectif 3) de façon à garantir aux bénéficiaires la fluidité des circuits financiers qu'ils sont en droit d'attendre, tant sur la forme que sur le fonds.
Convention cadre	Pas d'obligation de subvention globale Possibilité de passer des conventions cadre avec les Collectivités et les organismes intermédiaires, à l'instar de l'objectif 3
Avances	Possibilité de verser des avances, sans besoin de "cas exceptionnels" ou "dérogatoires"
Rétroactivité	Possibilités accrues de rétroactivité, en particulier tant que le passage en AP/CP n'est pas réalisé

Ces problèmes sont de nature à bloquer l'avancement du programme FSE, non pas en 2000 (35 MF de FSE n'ont quand même pas été engagés) car la circulaire est sortie trop tardivement, mais en 2001 :

- les simulations actuelles les plus favorables (convention cadre / non paiement des remboursements au conseil régional) sur la base des modalités d'engagement actuelles conduisent à l'impossibilité d'engager 40 MF de FSE en 2001.
- les simulations moyennes (convention cadre mais remboursement conseil régional) empêchent tout engagement d'actions 2001 (hors région) en 2001 : la perte serait de l'ordre de 130 MF et 36 MF d'actions 2000 ne seraient pas non plus régularisables.

b) Difficultés sur le plan communautaire

La seconde source de tension tient aux négociations laborieuses entre Etat Membre et Commission Européenne sur la nature des bénéficiaires finals et des dépenses à déclarer dans les demandes de paiements à la Commission Européenne, ce qui risque de décaler tout remboursement de FSE jusqu'à 2002, hormis les 7% d'acompte parvenus au mois de mai 2001.



4.3 Utilisation de l'assistance technique

Les crédits programmés au cours de l'année 2000 au titre de l'assistance technique ont permis de soutenir deux types d'actions :

- les interventions liées au volet ressources humaines à travers :

- le renforcement en moyens humains strictement dédiés à la gestion des programmes communautaires au bénéfice de services instructeurs ayant un nombre croissant de dossiers à instruire (DDE, DRDAMR) ;
- la consolidation des ressources humaines déjà impliquées dans des missions de gestion des programmes (AGILE, DRIRE, DAF, DTEFP, REGION et DEPARTEMENT).

Ce volet correspondait à 15 postes assistance technique au titre de la programmation 2000.

- les autres interventions d'accompagnement de la mise en oeuvre de la programmation à travers :

- le soutien à la réalisation de séminaires de formation (FEOGA) et d'échanges (séminaire inter-RUP) ;
- la création d'outils de gestion spécifiques (logiciel de suivi des PLIE).

4.4 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention en 2000

La priorité en matière de communication sur les programmes communautaires a été la constitution d'un site Internet dans un premier temps à usage des partenaires de la programmation.

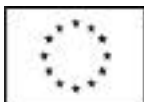
Cette création a été prévue en deux phases, dans un souci de " rodage " des procédures et de rapidité d'exécution.

Dans une première phase, il a paru opportun de créer un site internet simple sur lesquels les partenaires peuvent se connecter, avec deux objectifs immédiats :

- téléchargement des fichiers : Relevés de conclusions de CLS, de CNS, rapports CNS, livre des procédures, fiches actions et régimes d'aide, fiches mesures du DOCUP et de REGIS II, DOCUP et complément de programmation 2000 2006, règlements communautaires, ...
- réacheminement vers les principaux sites contenant de l'information sur l'Union Européenne (Europa, Inforégio, ...).

Dans une seconde phase, le développement du site sera poursuivi avec une ouverture plus large du site au public (véritable site web) afin d'assurer une meilleure communication sur les nouveaux programmes notamment auprès des entreprises.

La première phase (financée avec des crédits du DOCUP 1994 1999) a été opérationnelle au début du mois d'octobre 2000 : le téléchargement était ouvert initialement à 32 utilisateurs (dont un code invité pouvant charger les documents " publics ") avec plus de 230 documents initialement disponibles sur le site.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006
RAPPORT ANNUEL 2000

Sans qu'il n'y ait eu de publicité active faite sur le site, les statistiques de téléchargement à la fin du mois de décembre 2000 (soit trois mois d'activité) sont les suivantes :

- 10 utilisateurs de 6 partenaires différents ont téléchargé un ou plusieurs documents, pour un total de 97 téléchargements.

Utilisateur	Nb de téléchargements	Nb de téléchargements / Total téléchargements
Invité	55	57%
Etat	26	27%
Région	9	9%
Département	3	3%
Autres partenaires	2	2%
AGILE	2	2%
	97	100%

- les 97 téléchargements correspondent en fait à 29 documents différents téléchargés, répartis dans les 6 catégories suivantes :

Type de documents	Nb de téléchargements	Nb téléchargements / Total téléchargements
Relevé de conclusions CLS	27	28%
Mesures programmes 1994 1999	3	3%
DOCUP et complément de programmation 2000 2006	36	37%
Rapports Comité de Suivi	1	1%
Règlements communautaires	29	30%
Procédures locales	1	1%
	97	100%

L'intérêt pour les règlements communautaires et le DOCUP 2000 2006 ressort clairement de ces statistiques : le " best seller " de l'année 2000 est le DOCUP 2000 2006 avec 23 téléchargements pour ce seul document.

Ces documents sont généralement chargés sous le code " invité ", ce qui démontre l'importance de l'ouverture rapide d'un site grand public sur les programmes européens.

Par ailleurs, outre le développement du site Internet, les activités de communication plus traditionnelles ont été conduites parmi lesquelles :

- les réponses aux demandes d'information émanant surtout du monde éducatif sur les programmes communautaires,
- la réalisation et la diffusion de « totems » sur les sites ayant bénéficié de l'intervention de l'Union Européenne,
- la couverture presse du CNS de Décembre 2001.



5. MESURES PRISES AFIN D'ASSURER LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2000

5-1 Informations communes à toutes les régions

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence, l'année 2000 a vu l'approbation de 22 régimes d'aides notifiés au niveau national qui font partie de liste ci-après établie au niveau national

REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/21/06/2001

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	1-mar-00	31/12/06	5-jul-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond regional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	5-jan-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	5-jan-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTUR	N458/00	4-jul-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-aou-99	31-déc-06	17/07/00	décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 82-809	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret en cours de préparation
Prime régionale à l'emploi	PRE	N196/87	28-jun-00	non définie	18-oct-00	décret en cours de préparation
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE	N195/87	28-jun-00	non définie	13-oct-00	décrets en cours de préparation
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	1-avr-99	non définie	25-jan-00	Circulaire du 17/8/2000 du ministère de l'intérieur
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-jan-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-jan-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/00 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/06	18/09/00	Circulaire aux Préfets du 3-jan-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	2-mar-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mar-96	2-mai-96	OBTENU	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sep-90	illimitée	3/07/91	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	N423/90	28/12/99	illimitée	10-jan-00	circulaire d'application à adopter
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	28-jun-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	?	illimitée	12/04/95	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N114/2000	"24/02/00	illimitée	27-dec-00	Régimes adoptés par la Commission
Utilisation rationnelle de l'énergie (aides ADEME)	ADEME	N115/2000	"24/02/00	illimitée	28-dec-00	
Gestion des déchets municipaux et des déchets des entreprises	ADEME	N 116/2000	"24/02/00	illimitée	27-dec-00	
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96	illimitée	23/12/96	régime existant applicable jusqu'à fin 2001
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/94	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	7-jun-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97	31/12/96	illimitée	7/04/97	régime existant applicable
		N 463/90	31/08/90	illimitée	5/11/90	régime existant applicable
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/96	régime existant applicable
Grands projets innovants (FII)	GPI	N70/89	28/02/89	illimitée	10/11/89	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/85	illimitée	1/12/86	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/00	31/12/06	23/05/01	circulaire en cours
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/00	31/12/06	ATTENDU	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/00	31/12/06	11/05/01	circulaire en cours
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	De minimis	"27/7/90	illimitée	27/09/90	DE MINIMIS circulaire en cours de refonte
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	1978 1981		obtenu	régime applicable
Aides aux entreprises victimes des intempéries et de la marée noire	TEMPETE MAREE NOIRE	NN/62/2000	22-mai-00 pour informatio	illimitée	17/10/00	Lettre DATAR aux Préfets du 28-nov-99



5-2 Informations relatives à la Réunion

Des dispositions prises à la Réunion en matière de respect de la politique communautaire en matière de concurrence, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

Au 31 décembre 2000, sur 20 régimes d'aide notifiés au niveau régional, seuls huit avaient été agréés par la Commission Européenne. Dans le courant de l'année 2000, les autorités ont été conduites à de nombreux échanges avec les services de la Commission afin de répondre aux demandes d'informations complémentaires.

Comme le montre le tableau de synthèse qui suit, au 31 décembre 2000, certains régimes d'aides relatifs à des mesures dotées de crédits FEDER importants n'étaient toujours approuvés : c'est le cas du régime d'aide « zone d'activité et zones d'activités stratégiques » mais aussi celui des régimes liés à encourager le développement d'activités dans le secteur des NTIC.

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission Représentation Permanente => Commission	Autorisation O/N
REUNION				
	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/00	En cours d'examen
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/00	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/00	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/00	En cours d'examen
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/00	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/00	En cours d'examen
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/00	En cours d'examen
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/00	En cours d'examen
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N324/2000	18/05/00	Aide autorisée le 03/01/01
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/00	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/00	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/00
	19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/01
	20 - FISAC/FLACR	N66/2001	9/01/01	Aide autorisée le 01/06/01



6. ETAT D'AVANCEMENT ET DE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS ET DES SUBVENTIONS GLOBALES

6-1 Informations communes à toutes les régions

Concernant la subvention globale, un projet de convention-type a été élaboré au niveau national en tenant compte des différents organismes intermédiaires recensés.

6-2 Informations relatives à la Réunion

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue initialement dans le cadre du dispositif EDEN n'a pas connu de mise en œuvre opérationnelle en 2000.

S'agissant de l'identification des grands projets au sein du DOCUP, ils concernent des projets d'infrastructure dans le domaine routier, dans le domaine du traitement des déchets, dans le domaine de la gestion de l'eau et enfin dans le domaine du tourisme culturel.

Aucune procédure grand projet n'a été initiée dans le courant de l'année 2000 dans l'attente notamment de la clarification par la Commission des liens entre grand projet et dégagement d'office. Par ailleurs, une expertise préalable d'un grand projet dans le domaine du traitement des déchets a mis en évidence quelques incompatibilités entre la procédure grand projet et certains modes de dévolution des marchés, divergences qu'il conviendra de lever rapidement en partenariat avec les autorités communautaires et nationales.